



Observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse,
de la parentalité, de l'animation de la vie sociale
et de l'accès aux droits

Partie 2: L'enfance et la jeunesse

Etat des lieux au 31 décembre 2022



Sommaire

1 Présentation
globale de
l'Observatoire
Page 3

2 Synthèse
Page 6

3 Données socio-
démographiques
clés
Page

4 Accueil des
mineurs âgés
de 3-18 ans
Page

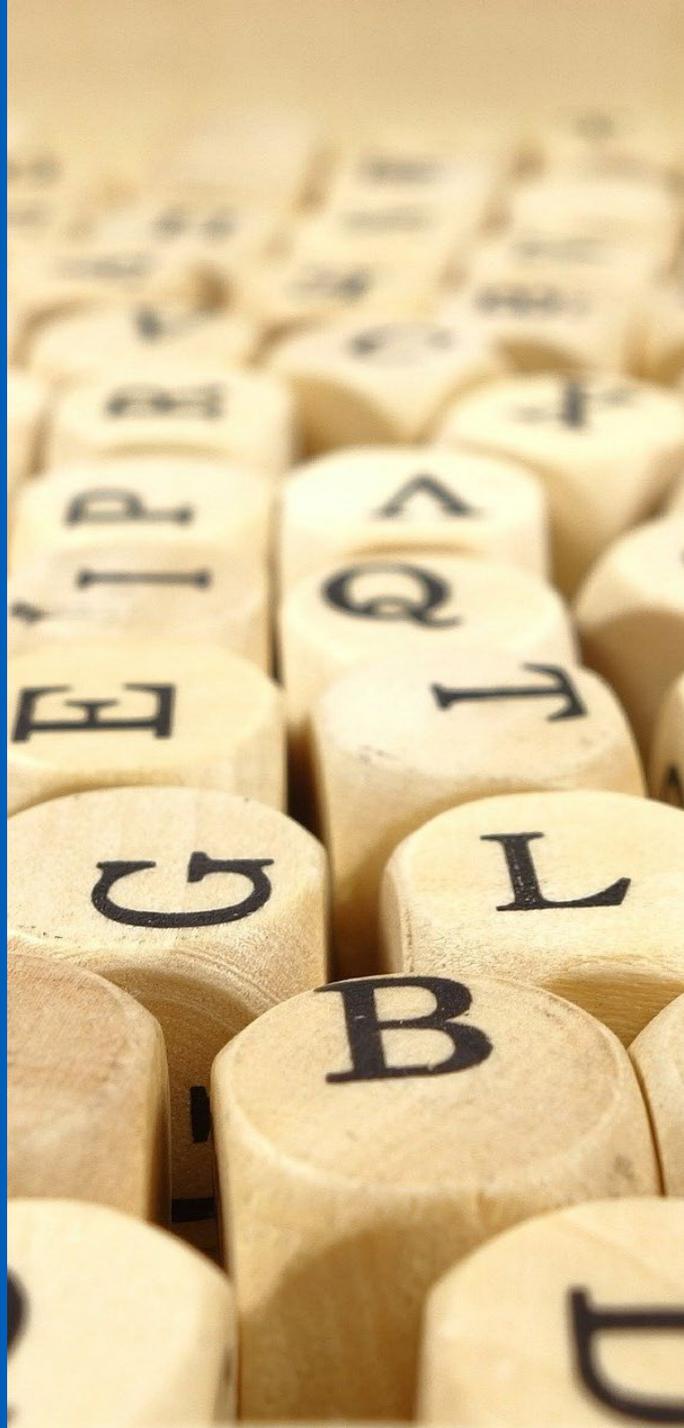
5 Scolarité,
formation,
insertion
Page

6 Engagement et
pratiques de
loisirs
Page

7 Pratiques
numériques
Page

9 Annexes
Page

1 Présentation globale de l'Observatoire



Présentation globale de l'Observatoire

Méthodologie retenue

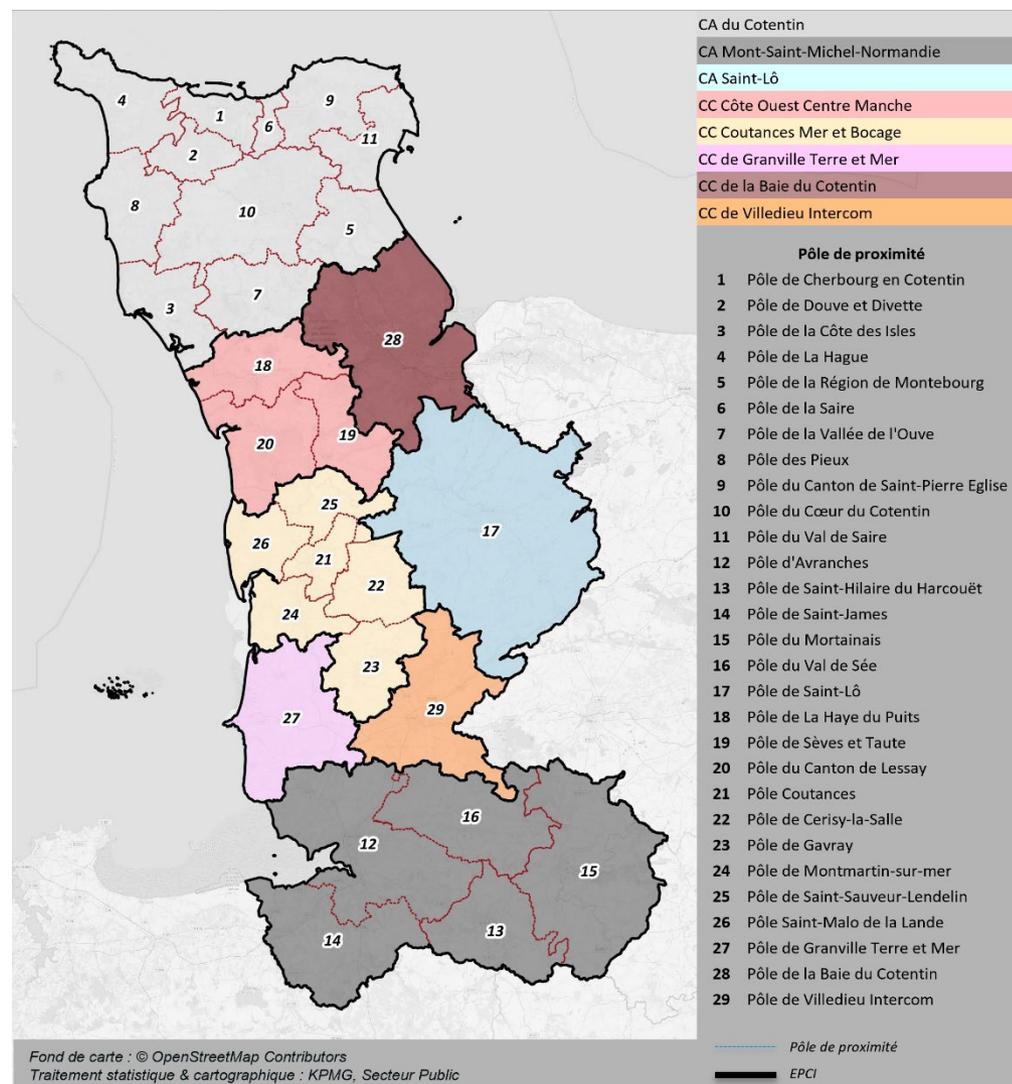
Dans le cadre de l'observatoire départemental porté par la CAF de la Manche, le Département de la Manche et la MSA, 5 livrables thématiques sont élaborés, chacun portant sur l'une des thématiques suivantes :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits

Pour chacun de ces rapports, les analyses sont effectuées (sous réserve de la disponibilité des données) à l'échelle **des EPCI**, dans les contours arrêtés au 1^{er} janvier 2023, mais également à l'échelle **des pôles de proximité** (cf carte ci-contre), qui constituent des territoires infra-communautaires identifiés par les EPCI actuels.

Chaque EPCI fait par ailleurs l'objet d'une **fiche d'analyse dédiée** sur l'ensemble des thématiques de l'observatoire.

En complément des données quantitatives et qualitatives recueillies auprès des professionnels des différentes institutions mobilisées autour de l'observatoire, **une enquête à destination des parents de jeunes enfants** a été menée entre juillet et septembre 2023, et a permis de venir enrichir le livrable petite enfance.



Présentation globale de l'Observatoire

Cartographie de la démarche PESL

L'Observatoire départemental s'inscrit dans le cadre du déploiement des projets éducatifs sociaux locaux au sein des territoires du département. Proposant une démarche participative et un cadre méthodologique structurant, le PESL permet de croiser la demande sociale et la commande publique au sein de chaque territoire dans les thématiques de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le déploiement des PESL est accompagné par le Pôle Ressources Départemental et se décline en 3 phases :

1. **Une phase préparatoire** (estimée à entre 15 et 24 mois) qui comprend la sollicitation des partenaires et la mise en place de la gouvernance ainsi que la réalisation de documents préparatoires.
2. **Une phase de conventionnement** (estimée à 3 mois) qui est une phase de concertation permettant d'affiner collectivement le plan d'action du PESL **ainsi que de le signer**.
3. **Une phase de suivi et d'évaluation** (estimée à 48 mois) qui comprend la mise en place des actions, leur suivi et leur évaluation.

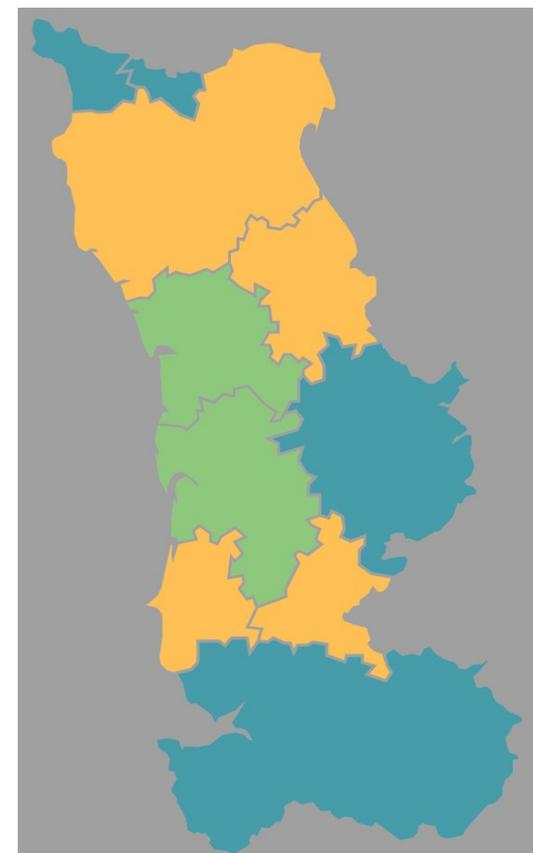
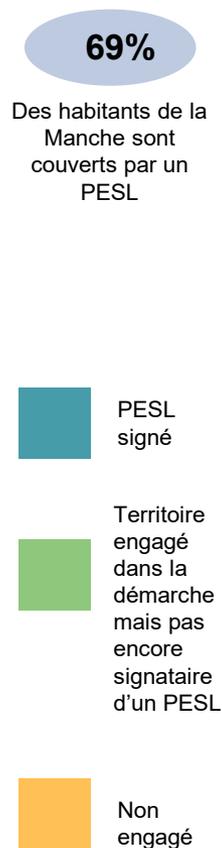
Au 31.12.2022 :

- Quatre territoires **avaient un PESL**, installé depuis plusieurs années : Saint-Lô Agglo, la commune de La Hague, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la CA Mont-Saint-Michel-Normandie (*en bleu sur la carte ci-contre*).
- Deux autres territoires étaient **engagés dans la démarche PESL mais n'avaient pas encore signé** : la CC Coutances Mer et Bocage (en cours de finalisation du plan d'action de la phase préparatoire) et la CC Côte Ouest Centre Manche (entrée dans la démarche PESL en juillet 2021, en phase préparatoire) (*en vert sur la carte ci-contre*).

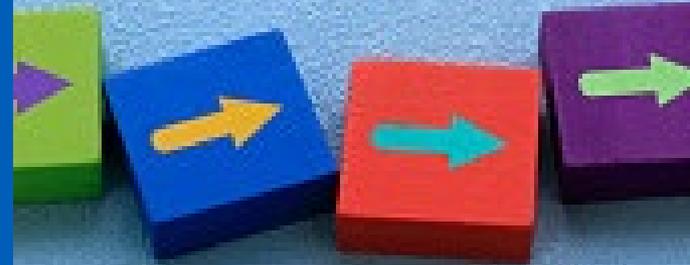
Ainsi, **quatre territoires restaient non couverts par la dynamique PESL** : la CC de la Baie du Cotentin, la CC de Granville Terre, Mer et la CA du Cotentin (à l'exception de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague) et la CC Villedieu Intercom.

Etat d'avancement des engagements des collectivités territoriales au 31.12.2022

Source : www.pesl-manche.fr



2 Synthèse



Les dynamiques démographiques

Synthèse



A retenir

- La **part d'enfants** et de jeunes au sein de la population départementale est **faible**.
- A toutes les tranches d'âge, le **nombre d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans a diminué** sur le territoire, notamment les - 6 ans.



Données clés

Source : Insee, RGP 2014 et 2020



5,8%
de moins
de 6 ans

Parmi l'ensemble
de la population



6,7%

-2,0%
par an

Sur la
période
2014-2020

10,5%
De 6-14
ans

Parmi l'ensemble
de la population



11,0%

-0,8%
par an

Sur la
période
2014-2020

9,8%
de 15-24
ans

Parmi l'ensemble
de la population



11,8%

-1,1%
par an

Sur la
période
2014-2020

Les accueils collectifs de mineurs

Synthèse

A retenir

- Une **diminution** du nombre de communes ayant opté pour la semaine de **4,5 jours** ;
- Une **bonne couverture des structures par les PEDT** (Projets Educatifs Territoriaux) et « **Plans Mercredi** » ;
- Des **stratégies variables de déclaration de l'accueil collectif** en période scolaire selon les EPCI, mais une capacité d'accueil globale déclarée importante en semaine.

Données clés

20

Communes à la semaine de 4,5 jours en 2022

24 en 2021

130

Communes dotées d'un PEDT en 2022

130 en 2021

61

Accueils collectifs de mineurs en « Plan Mercredi » en 2022

61 en 2021

Scolarité, emploi, formation

Synthèse

A retenir

- Un **taux de scolarisation des jeunes adultes** (18-24 ans) **plus faible** qu'à l'échelle nationale et **en diminution** depuis 2014 ;
- Un **taux de chômage** des 15-24 ans en 2019 **largement inférieur** à celui constaté en France métropolitaine, et une **tendance à la baisse** depuis 2014 ;
- Un **Fonds d'Aide aux Jeunes** (FAJ) dont le montant total des aides accordées diminue fortement, après avoir augmenté en 2020. Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de la Garantie Jeunes (puis le Contrat d'engagement jeune) qui permet aux jeunes de bénéficier d'autres enveloppes. Or, le FAJ vient en subsidiarité des aides du droit commun.
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires de la **Garantie Jeunes**.
- Une augmentation constante de l'activité de la **Maison des Ados** (« MADO ») depuis 2020 (chiffre 2019 dépassé) mais un EPCI non-couvert

Données clés

 **35,8%** Part des 18-24 ans scolarisés en 2020

36,3% en 2019



Source : Insee, RGP 2020

 **19,0%** Taux de chômage des 15-24 ans en 2020

21,6% en 2019



Source : Insee, RGP 2020

 **593** Aides individuelles accordées par le FAJ en 2022

706 en 2021

806 en 2020



Source : enquête FAJ 2021, 2020, 2019

 **1 435** Jeunes ayant bénéficié de la Garantie Jeunes en 2022

1 389 en 2021

717 en 2020



 **941** Nombre de personnes accueillies à la MADO en 2022

579 en 2020

735 en 2019



Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Synthèse

IQ A retenir

- En 2022, 13 structures sont agréées **Prestation de service jeunes** ;
- Une proportion élevée de centres sociaux et d'espaces de vie sociale proposant des actions à destination des enfants et des jeunes, avec un total de 8 220 enfants âgés de 7 à 14 ans et 4 660 jeunes âgés de 15 à 25 touchés par ces actions.
- Une forte augmentation (+10,8%) du nombre de jeunes pratiquant une activité sportive dans un club sportif, marquant une vraie reprise depuis la crise sanitaire.
- Une reprise de certains dispositifs en 2022 (SNU et séjour de cohésion, juniors associations, Manche Ambition Jeunes). Il faut néanmoins noter que certains dispositifs destinés à favoriser l'engagement sont encore peu mobilisés : c'est notamment le cas du service civique.

Données clés

Part des centres sociaux portant des actions à destination des jeunes :



100%

7-14 ans

94,1%

Par des espaces de vie sociale portant des actions à destination des jeunes :

94,4%

7-14 ans

100%



37 971

Jeunes de moins de 18 ans licenciés dans un comité sportif départemental en 2022

34 252 en 2021

46 137 en 2020

48 284 en 2019



9 321

Jeunes de 11 à 15 ans bénéficiaires de la carte SPOT 50 en 2022 (soit 31% des jeunes de cette tranche d'âge)

9 100 en 2021

9 385 en 2020

10 669 en 2019



281

Jeunes sapeurs pompiers de 9 à 17 ans en 2022

307 en 2021

286 en 2020

357 en 2019



Source : CD 50

Les pratiques numériques des jeunes

Synthèse

A retenir

- 10 ans après leur premier déploiement, on observe une très **nette diminution** (-14,1%) **du nombre de Promeneurs du Net Jeunesse** en 2022, par rapport à l'année précédente, notamment du fait d'un **turn-over important des animateurs jeunesses** et de réelles difficultés de remplacement avec des postes vacants durant plusieurs mois.
- En parallèle, la **couverture géographique qui reste inégale** des Promeneurs du Net Jeunesse avec une concentration des professionnels sur le Pôle de Cherbourg-en-Cotentin.



3 Données socio- démographiques



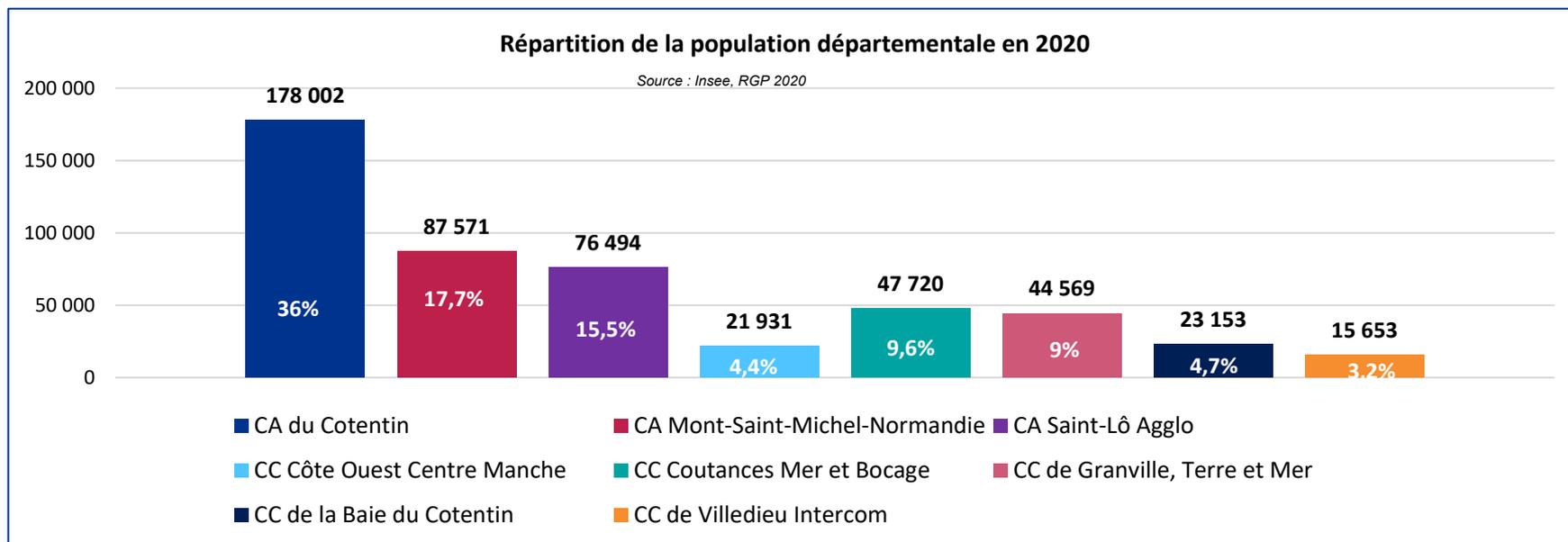
La répartition de la population

Une population concentrée autour des trois communautés d'agglomération du département

- Selon le dernier recensement général de la population de l'INSEE en 2020, la Manche comptait **495 093** habitants.
- La répartition des habitants au sein du département est conforme à celle observée les années précédentes, avec des **habitants qui se concentrent au nord du département sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin** : ce sont ainsi 36,0% des habitants du département qui résident sur la CA, soit 178 002 personnes. A lui seul, le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin compte 77 789 habitants, soit presque 16% de la population départementale.
- Les deux communautés d'agglomération **Mont-Saint-Michel-Normandie et Saint-Lô** concentrent respectivement 17,7% et 15,5% de la population. Les autres EPCI du département comptabilisent tous moins de 10% de la population départementale. **Villedieu Intercom constitue toujours l'EPCI le moins peuplé** du département, avec 15 653 habitants soit 3,2% de la population.

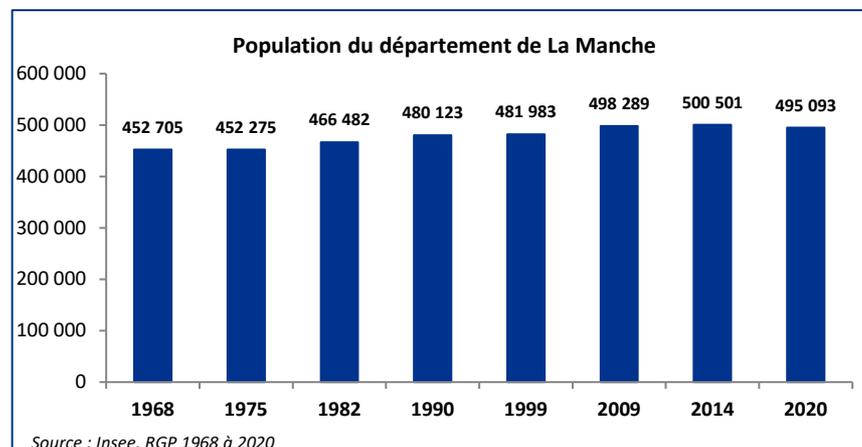


495 093
habitants

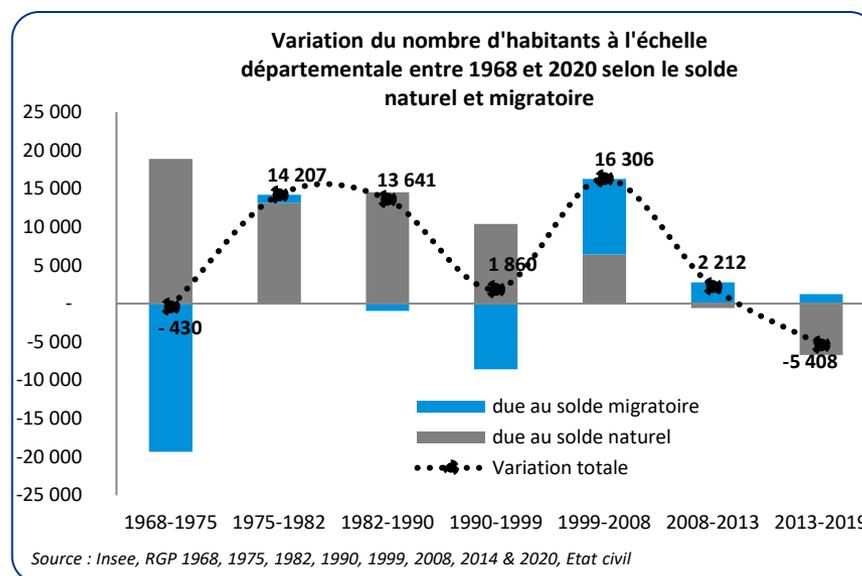


Une tendance à la baisse de la population départementale

- Alors que la tendance était à l'augmentation de la population entre 1968 (452 705 habitants) et 2014 (500 501 habitants), **on observe une évolution négative de la population entre 2014 et 2020.**
- La population départementale est ainsi passée de 500 501 habitants en 2014 à 495 093 habitants en 2020, **soit une diminution d'environ 0,2%/an.** Cette baisse est due à un solde naturel négatif (-0,2%/an) non compensée par le solde migratoire nul (0%/an).
- Cette dynamique se retrouve dans l'Orne (-0,5%/an) et la Normandie (-0,1%/an), qui observent un solde migratoire négatif, et un solde naturel négatif ou faible.
- La tendance est contraire à celle observée au sein des autres départements de comparaison qui connaissent une légère augmentation de leur population chaque année (+0,2%/an dans le Calvados et les Côtes d'Armor), et contraire aux évolutions nationales (+0,3%/an entre 2014 et 2020, avec des soldes naturel et migratoire positifs).



Evolution de la population entre 2014 et 2020			
	Evolution annuelle moyenne	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
MANCHE	-0,2%	-0,2%	0,0%
CALVADOS	0,2%	0,0%	0,1%
ORNE	-0,5%	-0,3%	-0,3%
COTES D'ARMOR	0,2%	-0,3%	0,5%
NORMANDIE	-0,1%	0,1%	-0,1%
FRANCE			
METROPOLITAINE	0,3%	0,2%	0,1%



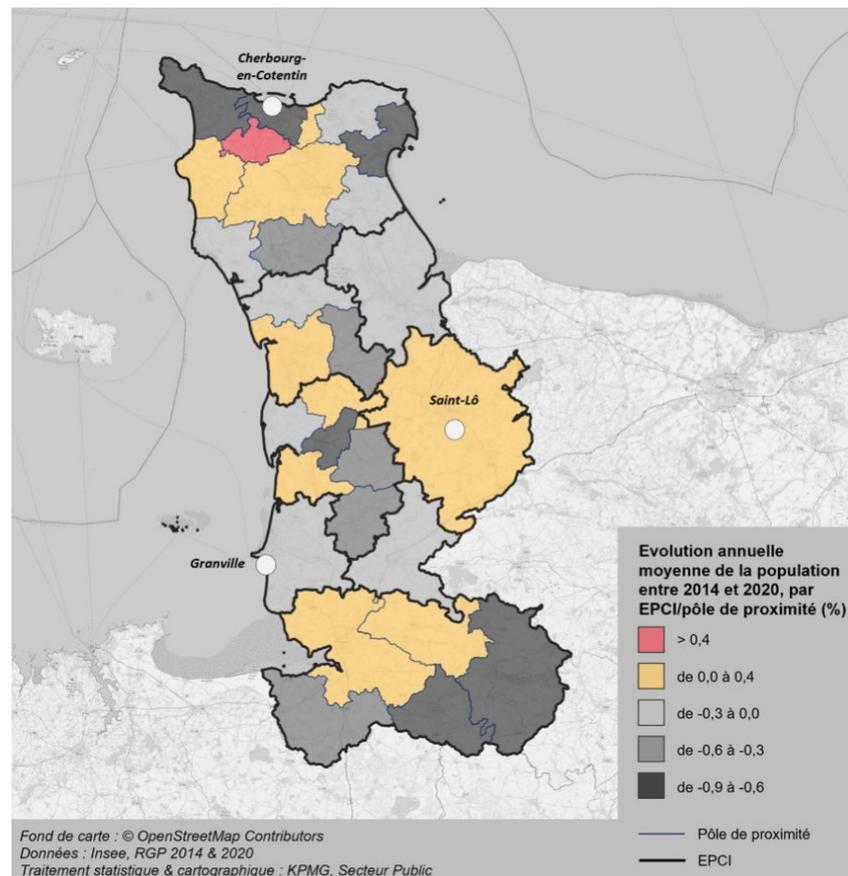
Une diminution de la population constatée sur la majorité des pôles de proximité et des EPCI

- Une diminution de la population est observable sur 17 des 29 pôles de proximité de la Manche, avec une évolution annuelle moyenne négative entre 2014 et 2020.
- Cette baisse est particulièrement forte au sein des pôles de proximité de Coutances, de La Hague, du Val de Saire, et de Saint-Hilaire du Harcouët (-0,8%/an chacun).
- La dynamique démographique a stagné ou a été légèrement positive (entre 0% et 1% par an) dans des pôles de proximité se situant principalement au centre du département. Comme observé l'année passée, le pôle de Douve et Divette est le seul pôle de proximité où la population a nettement augmenté (+1,7% par an).
- Tous les EPCI connaissent ainsi une diminution de leur population, à l'exception de deux territoires qui voient leur population stagner : la CA de Saint-Lô Agglo (0%/an) et la CC de Granville, Terre et Mer (0%/an).

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020 par EPCI

Source : INSEE, RGP 2020

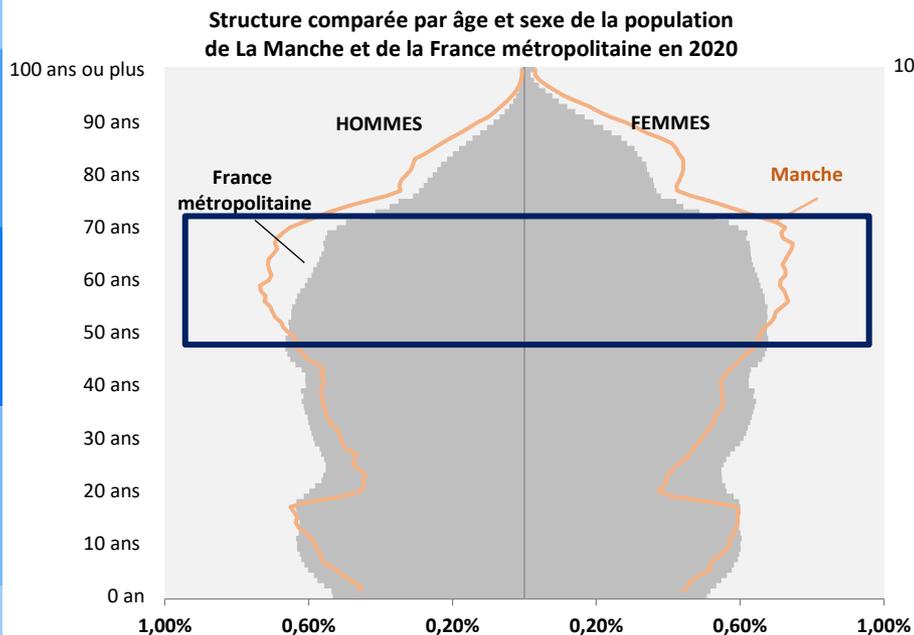
CA du Cotentin	-0,3%
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	-0,1%
CA Saint-Lô Agglo	0,0%
CC Côte Ouest Centre Manche	-0,2%
CC Coutances Mer et Bocage	-0,2%
CC de Granville, Terre et Mer	0,0%
CC de la Baie du Cotentin	-0,1%
CC de Villedieu Intercom	-0,1%
MANCHE	-0,2%



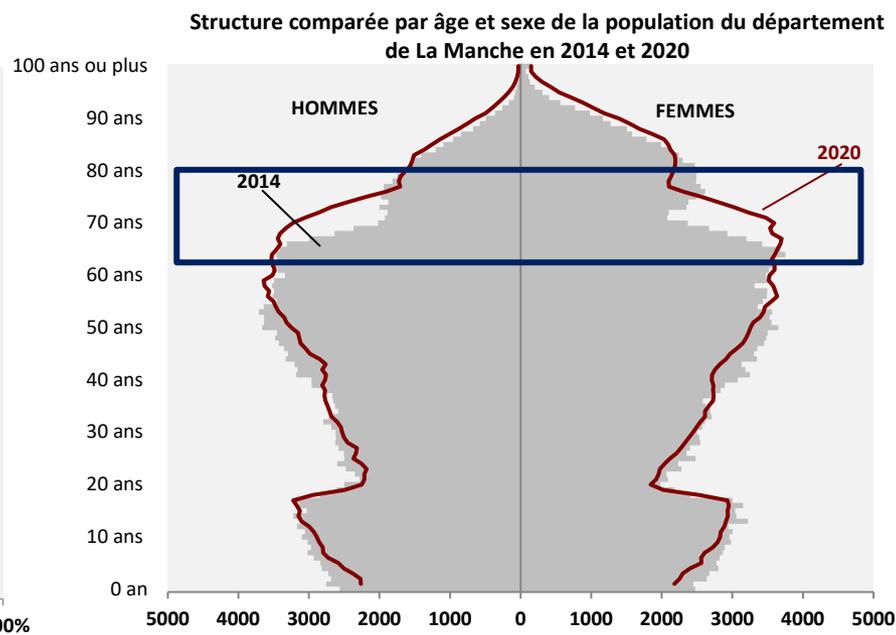
Une population relativement âgée et vieillissante

- La part des plus de 60 ans est nettement plus importante dans le département de la Manche (32,4%) qu'à l'échelle régionale (28,3%) ou nationale (26,5%). A l'inverse, les moins de 20 ans sont moins représentés sur le territoire (21,7%) qu'à l'échelle régionale (23,8%) ou nationale (23,8%).
- Par ailleurs, la structure de la population de la Manche en 2020 se distingue de celle observée sur les échelons de comparaison, avec une proportion d'enfants âgés de moins de 10 ans inférieure à celle de 2014, et, à l'inverse, des seniors de plus de 60 ans davantage représentés dans le département qu'en 2014. Ce constat confirme la structure par âge vieillissante observée les années précédentes.

Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2020				
	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	21,7%	45,9%	20,2%	12,2%
CALVADOS	23,6%	47,9%	18,5%	10,1%
ORNE	21,9%	44,4%	20,8%	12,9%
COTES D'ARMOR	22,4%	44,3%	21,1%	12,3%
NORMANDIE	23,8%	47,9%	18,3%	10,0%
FRANCE METROPOLITAINE	23,8%	49,7%	16,9%	9,6%



Source : Insee, RGP 2020



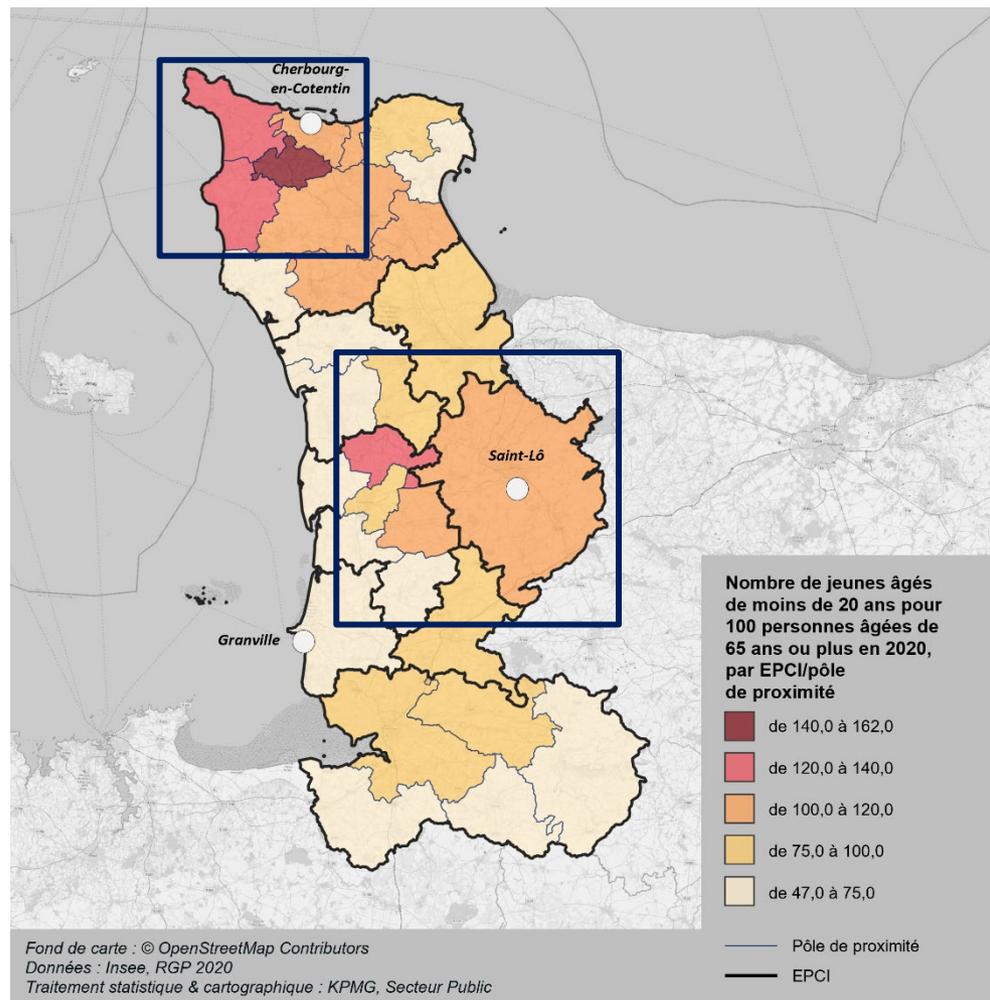
Source : Insee, RGP 2014 & 2020

Un indice de jeunesse faible qui décroît, mais une forte représentation des jeunes dans les pôles urbains



L'indice de jeunesse est utilisé pour mesurer la mixité intergénérationnelle. Il s'agit du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 65 ans sur le territoire.

- L'indice jeunesse apparaît faible dans la Manche : on compte 86,3 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus. Cette proportion est très inférieure à la moyenne nationale (116,9).
- Les **dynamiques sont très contrastées** selon les territoires. Deux EPCI ont un indice jeunesse supérieur à 100 (108,2 pour la CA Saint-Lô agglo et 101,0 pour la CA du Cotentin), alors que la CC Granville, terre et Mer présente un indice jeunesse de 56,7, soit l'indice EPCI le plus bas du département.
- Ces **disparités s'observent à l'échelle des pôles de proximité** (voir carte ci-contre) : on constate notamment un indice jeunesse relativement faible sur les territoires situés au sud du département. Les indices varient de 161,8 au sein du pôle de Douve et Divette à 47,5 sur le pôle de la Côte des Isles.



Une baisse du nombre de moins de 20 ans et une croissance des plus de 60 ans

- Le département de la Manche compte **une part de jeunes plus faible (21,7% de la population) qu'à l'échelle régionale (23,8%) ou nationale (23,8%). A contrario, la part des séniors de plus de 60 ans est plus importante** (32,4% dans le département contre 28,3% en Normandie et 26,5% pour la France Métropolitaine).
- Entre 2014 et 2020, le département de la Manche a connu en moyenne une **baisse annuelle de -1,1% de sa population de moins de 20 ans**. Au sein des territoires de comparaison, la tendance est également à la baisse des 0-19 ans, notamment dans l'Orne (-1,4%/an). Par ailleurs, le département s'inscrit dans la tendance régionale (-0,6%/an), bien que la baisse soit moins marquée au niveau de la Normandie. A l'échelle métropolitaine, cette classe d'âge stagne (+0,0%).
- Le **phénomène de gérontocroissance observé les années précédentes se poursuit**. Les 60-74 ans et les plus de 75 ans sont les seules catégories d'âge qui voient leurs effectifs augmenter entre 2014 et 2020, respectivement de +2,4% par an et de +0,2%/an. Ce phénomène est comparable à l'échelle régionale.
- Enfin, la catégorie des 20-59 ans est en net recul dans le département (-0,8% par an contre -0,1% par an à l'échelle nationale), de la même manière qu'en Normandie (-0,7%/an). La pyramide des âges (*voir supra*) nous indique que ce recul concerne la catégorie des 20-50 ans, alors que la catégorie des 50-59 ans voit augmenter ses effectifs. De fait, on observe une **inversion de la pyramide des âges nationale avec celle à l'échelle de la Manche entre 20-50 ans et 50-70 ans, avec une population plus vieille** dans la Manche.

Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2020				
Source : Insee, RGP 2020	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	21,7%	45,9%	20,2%	12,2%
CALVADOS	23,6%	47,9%	18,5%	10,1%
ORNE	21,9%	44,4%	20,8%	12,9%
COTES D'ARMOR	22,4%	44,3%	21,1%	12,3%
NORMANDIE	23,8%	47,9%	18,3%	10,0%
FRANCE METROPOLITAINE	23,8%	49,7%	16,9%	9,6%

Evolution annuelle moyenne 2013-2019				
Source : Insee, RGP 2020	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	-1,1%	-0,8%	2,4%	0,2%
CALVADOS	-0,6%	-0,5%	2,6%	0,8%
ORNE	-1,4%	-1,3%	1,9%	0,1%
COTES D'ARMOR	-0,4%	-0,4%	2,2%	0,1%
NORMANDIE	-0,6%	-0,7%	2,3%	0,5%
FRANCE METROPOLITAINE	0,0%	-0,1%	2,0%	0,8%

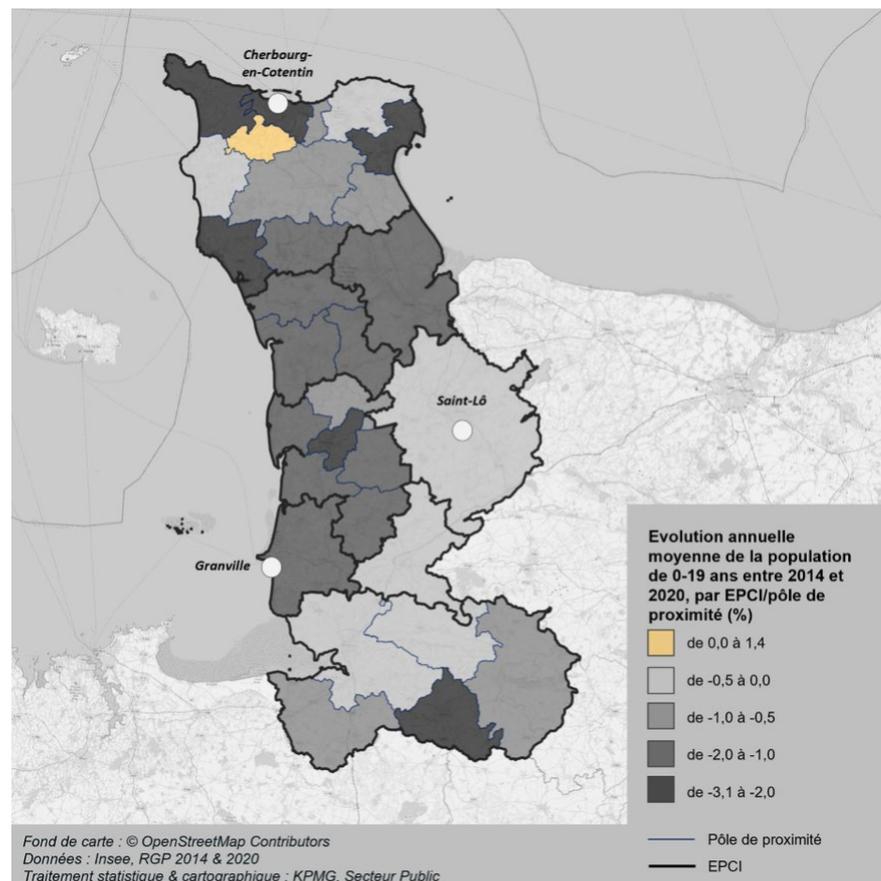


La **gérontocroissance** est l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Le **vieillessement** de la population est l'augmentation de la part des personnes âgées sur l'ensemble de la population.

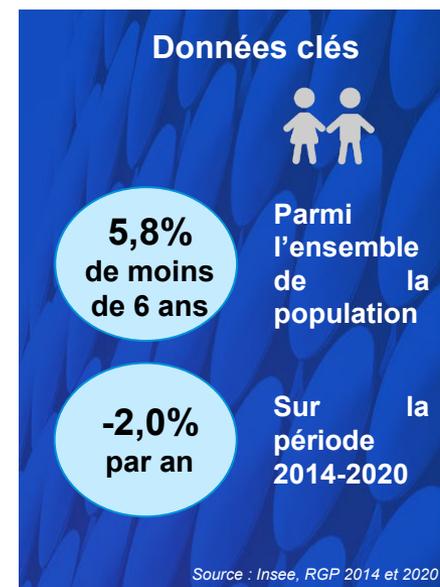
Une diminution du nombre de personnes de moins de 20 ans quasi-généralisée sur le territoire

- On observe une diminution de la population des moins de 20 ans **sur la quasi-totalité des EPCI** du département entre 2014 et 2020, allant de -0,3% par an au sein de la CA Saint-Lô à -1,7% par an au sein de la CC de Granville, terre et Mer. 4 autres EPCI ont vu leur population baisser de plus de 1% chaque année entre 2014 et 2020 : CC Coutances Mer et Bocage, CC de la Baie du Cotentin, CA du Cotentin, CC Côte Ouest Centre Manche.
- Cette diminution est particulièrement importante sur certains pôles de proximité du nord du département : le pôle de la Hague (-3%/an) et le pôle de la Côte des Isles (-2,7%).
- A contrario, un **pôle de proximité voit sa population de moins de 20 ans augmenter de manière nette : le pôle de proximité Douve et Divette** qui enregistre une augmentation de +1,4%/an, tandis que l'ensemble des autres pôles voient leur population diminuer de façon annuelle.



Une part d'enfants de moins de 6 ans qui continue de diminuer...

- La part des enfants de 0 à 5 ans dans la population de la Manche (5,8%) est légèrement plus faible à la part observée aux échelles régionale (6,5%) et nationale (6,7%).
- La Manche voit **son nombre d'enfants de moins de 6 ans chuter** (de -2,4% par an en moyenne chaque année entre 2014 et 2020 pour les 0-2 ans et de -1,7% par an pour les 3-5 ans).
- **Cette diminution est plus rapide que celle observée à l'échelle régionale et nationale.**
- Cependant, comparativement aux autres départements de comparaison (Calvados, Orne, Côtes d'Armor), la diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans dans la Manche apparaît moins importante, notamment comparativement à l'Orne (-3,1% de 0-2 ans par an entre 2014 et 2020 et -2,6% par an pour les 3-5 ans).

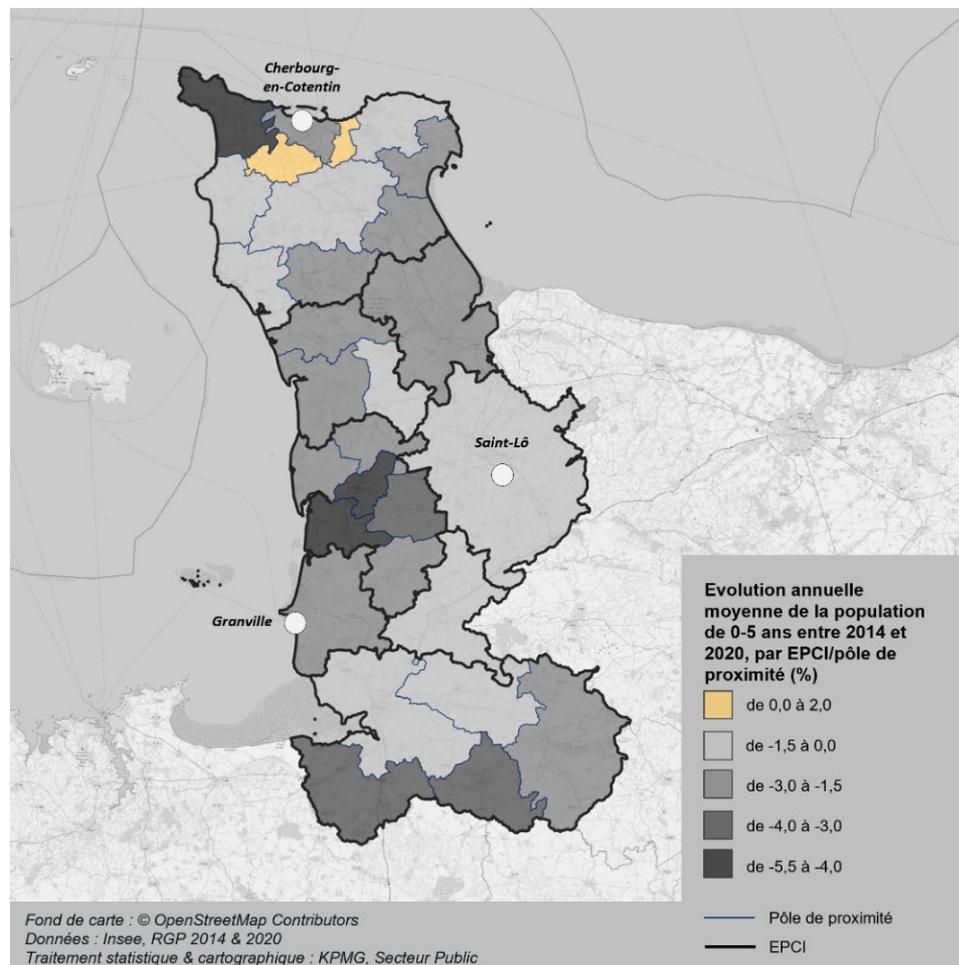


Les effectifs âgés de 0 à 5 ans en 2020						
	0-2 ans en 2020	3-5 ans en 2020	Part des 0-2 ans en 2020	Part des 3-5 ans en 2020	Evolution annuelle moyenne des 0-2 ans entre 2014 et 2020	Evolution annuelle moyenne des 3-5 ans entre 2014 et 2020
MANCHE	13484	15039	2,7%	3,0%	-2,4%	-1,7%
CALVADOS	20023	22101	2,9%	3,2%	-2,2%	-1,8%
ORNE	7292	8305	2,6%	3,0%	-3,1%	-2,6%
COTES D'ARMOR	16194	18273	2,7%	3,0%	-2,1%	-2,0%
NORMANDIE	101502	111786	3,1%	3,4%	-2,0%	-1,5%
FRANCE METRO	2191441	2335366	3,2%	3,5%	-1,4%	-0,7%

Source : Insee, RGP 2014 et 2020

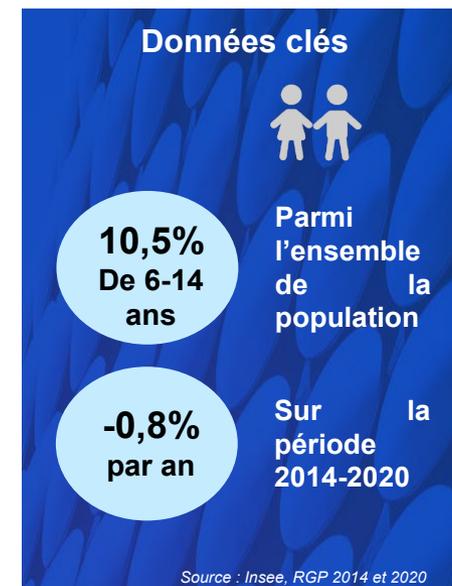
... sur la quasi-totalité des pôles de proximité

- La quasi-totalité des pôles de proximité du département ont vu leur nombre d'enfants de moins de 6 ans diminuer chaque année entre 2014 et 2020.
- La réduction a été la plus forte **dans le centre-ouest du département et tout au nord**, allant jusqu'à -5,4% par an dans le pôle de proximité de Montmartin-sur-Mer et -5,2% par an au pôle de Coutances.
- Seulement 2 pôles au nord du territoire ont vu leur nombre de jeunes enfants de moins de 6 ans augmenter : le **pôle de Douve et Divette** (+1,9% par an) et le **pôle de la Saire** (+1,7% par an).



Une diminution qui touche également les enfants âgés de 6-14 ans...

- 5,6% de la population du département est constituée d'enfants de 6 à 10 ans, soit un taux inférieur aux moyennes régionale et nationale (6,1%). Les départements de comparaison observent une part de 6-10 comparable (entre 5,7% et 5,9%).
- A l'instar des départements de comparaison, **le nombre d'enfants de cette classe d'âge a diminué** dans la Manche (-1,0% par an entre 2014 et 2020). Au contraire, à l'échelle de la France métropolitaine, les enfants âgés 6-10 ont augmenté (+0,1%/an).
- La **part d'enfants de 11 à 14 ans (4,8%) est similaire à la moyenne nationale (4,9%)**. Le nombre d'enfants de 11 à 14 ans a cependant **diminué chaque année** (-0,6% par an) dans la Manche contrairement à la tendance observée à l'échelle nationale (+0,3% par an).
- Globalement, le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans a diminué en moyenne de 0,6% par an entre 2014 et 2020, à l'inverse de la tendance observée à l'échelle nationale, pouvant préfigurer **des besoins quantitativement moins importants en termes d'activités enfance-jeunesse que sur d'autres territoires**.

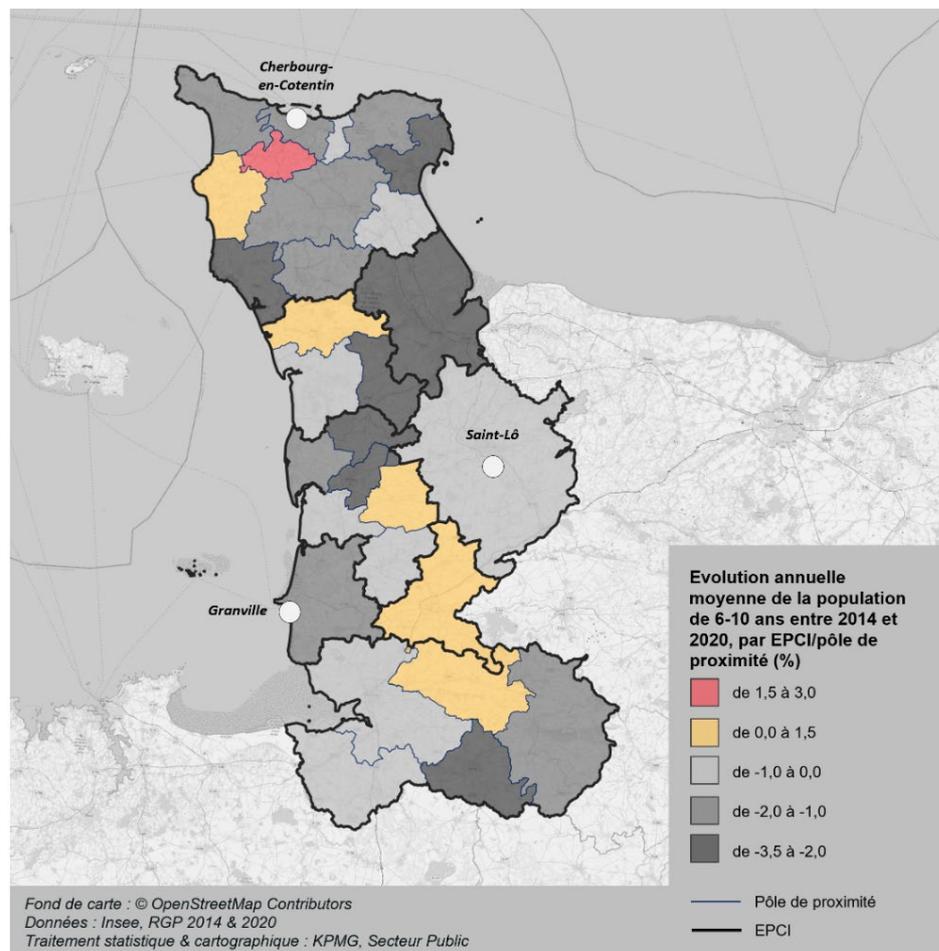


Les effectifs âgés de 6 à 14 ans en 2020						
	6-10 ans en 2020	11-14 ans en 2020	Part des 6-10 ans en 2020	Part des 11-14 ans en 2020	Evolution annuelle moyenne des 6-10 ans entre 2014 et 2020	Evolution annuelle moyenne des 11-14 ans entre 2014 et 2020
MANCHE	27807	23947	5,6%	4,8%	-1,0%	-0,6%
CALVADOS	41495	33817	5,9%	4,8%	-0,4%	-0,3%
ORNE	15867	13298	5,7%	4,8%	-1,0%	-1,4%
COTES D'ARMOR	35108	30320	5,8%	5,0%	-0,4%	0,3%
NORMANDIE	203743	166319	6,1%	5,0%	-0,4%	-0,4%
FRANCE METROPOLITAINE	3981374	3210028	6,1%	4,9%	0,1%	0,3%

Source : Insee, RGP 2014 et 2020

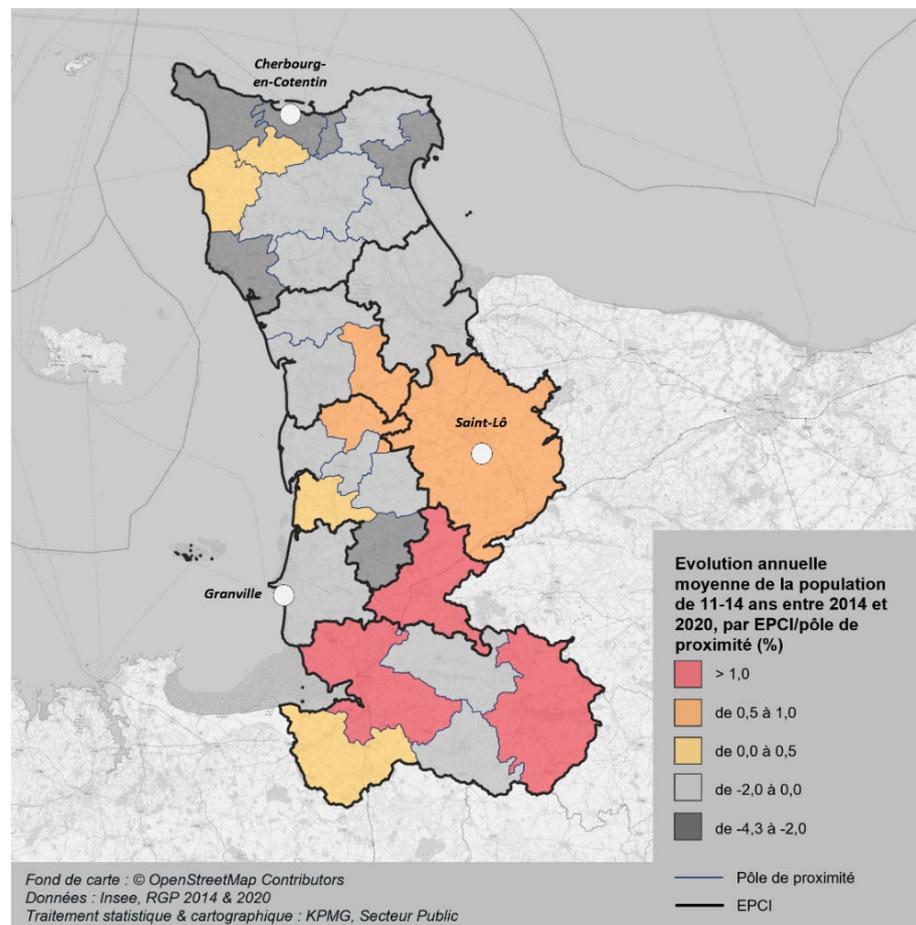
... particulièrement marquée au nord et au centre-ouest du département

- Entre 2014 et 2020, les territoires du nord, du centre-ouest et du sud ont globalement vu leur population d'enfants de 6 à 10 ans se réduire chaque année.
- La diminution du nombre d'enfants est particulièrement importante au sein de certains pôles de la CA du Cotentin (-2,9%/an sur le pôle du Val de Saire, -2,5%/an sur le pôle de la Côte des Isles) mais également sur des territoires du centre du département (-2,9%/an pour le pôle de Saint-Sauveur-Lendelin ; -3,5%/an sur le pôle de Sèves et Taute ; -3%/an sur le pôle de Coutances).
- Ainsi, **seuls six pôles de proximité connaissent une croissance démographique sur la tranche 6-10 ans**, dont seulement 3 ont une évolution supérieure à 1%/an : le pôle de Douve et Divette (+2,9%/an), le pôle de Cerisy-la-Salle (+1,3%/an) et le pôle du Val de Sée (+1,1%/an).



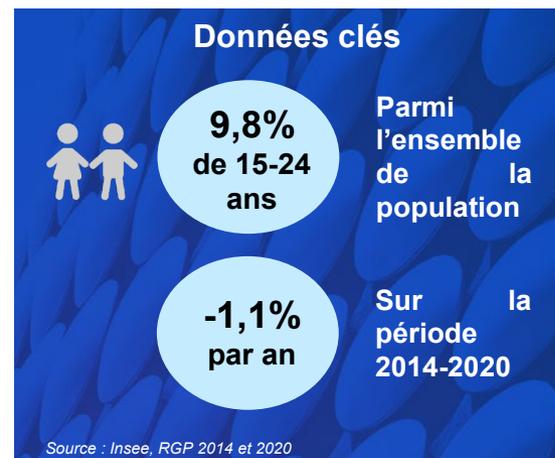
Une évolution du nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans hétérogène sur le territoire

- Entre 2014 et 2020, les territoires du nord ont globalement vu leur population d'enfants de 11 à 14 ans diminuer chaque année.
- Au nord du département, **la diminution du nombre d'enfants de 11 à 14 ans a notamment atteint -4,2% par an sur le pôle de proximité de la Saire et -3,4% pour le Val de Saire.** Au centre-ouest, on note également une forte diminution du nombre d'enfants de 11 à 14 ans sur le pôle de la Côte des Isles (-4,0%), de Gavray (-2,5%/an) et de Coutances (-1,6%/an).
- **En revanche, le centre-est du département a connu à l'inverse une hausse du nombre d'enfants de 11-14 ans : +1,3%/an sur le pôle de Villedieu Intercom, +0,9%/an pour le pôle de Saint Lô, +1%/an pour le Mortanais et +1,1% /an sur le pôle d'Avranches.**
- **Les pôles de Douve et Divette, des Pieux sont les seuls territoires à recenser une croissance positive à la fois du nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans et du nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans : ce constat peut souligner un enjeu d'adaptation de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire sur les territoires.**



Une faible proportion de jeunes adultes (18-24 ans) et une baisse des effectifs sur cette tranche d'âge

- La part des jeunes de 15-17 ans dans la population de la Manche (3,7%) est **similaire aux différents échelons de comparaison**. Le nombre de personnes de cette tranche d'âge diminue légèrement entre 2014-2020 (-0,3% par an), **ce qui constitue une dynamique différenciée avec les autres échelons de comparaison**, qui observent une augmentation comprise entre +0,0% jusqu'à +1,1% pour les Côtes d'Armor (et +0,7% pour la Franche Métropolitaine).
- La proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans (6,1%) est quant à elle **faible par rapport aux grands ensembles de comparaison** (7,8% en Normandie et 8,1% en France métropolitaine). **Bien que la tendance générale entre 2014 et 2020 soit à la diminution de cette tranche d'âge, cette baisse est notamment plus importante au sein de la Manche** (-1,5% par an) qu'au sein de tous les autres échelons de comparaison et notamment qu'au niveau national (-0,1% par an).

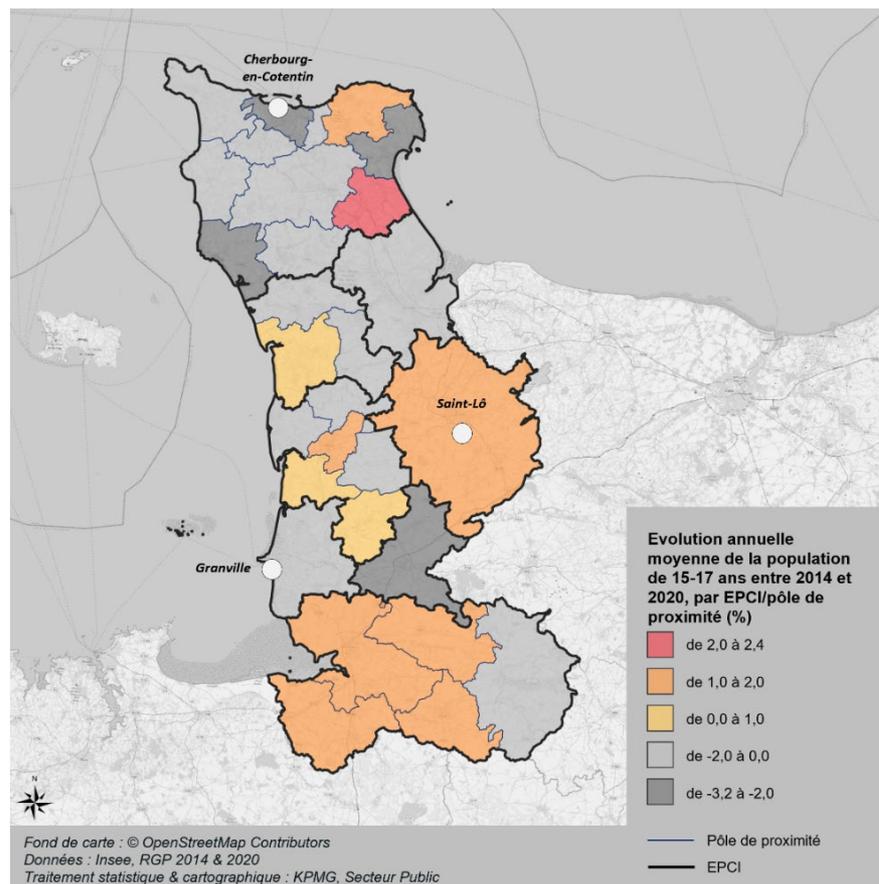


Les effectifs âgés de 15 à 24 ans en 2020						
	15-17 ans en 2020	18-24 ans en 2020	Part des 15-17 ans en 2020	Part des 18-24 ans en 2020	Evolution annuelle moyenne des 15-17 ans entre 2014 et 2020	Evolution annuelle moyenne des 18-24 ans entre 2014 et 2020
MANCHE	18330	29998	3,7%	6,1%	-0,3%	-1,5%
CALVADOS	26132	62830	3,7%	9,0%	0,3%	0,4%
ORNE	10569	17631	3,8%	6,3%	0,0%	-1,0%
COTES D'ARMOR	23069	35722	3,8%	5,9%	1,1%	-0,4%
NORMANDIE	127520	258074	3,8%	7,8%	0,3%	-0,5%
FRANCE METROPOLIT AINE	2416859	5255496	3,7%	8,1%	0,7%	-0,1%

Source : Insee, RGP 2014 et 2020

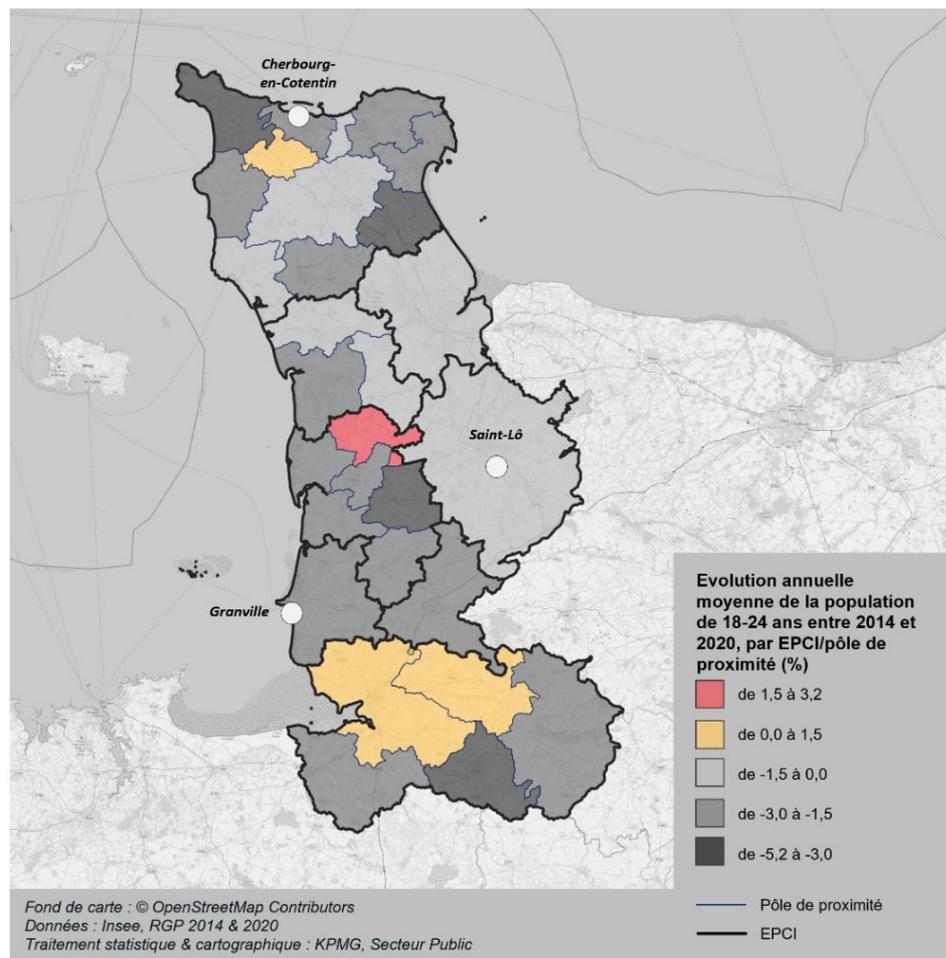
Une diminution des jeunes adultes particulièrement marquée au nord du territoire

- **Les pôles de proximité situés au nord du département ont pour la plupart connu une baisse du nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans entre 2014 et 2020, particulièrement importante sur le pôle de la Côte des Isles (-3,2% par an) et du Val de Saire (-2,5% par an). Au nord, le pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise connaît en revanche une augmentation importante de cette classe d'âge (+1,5%/an), tout comme le pôle de proximité de Montebourg qui observe une forte augmentation à hauteur de +2,3% par an.**
- Au centre, la classe d'âge des 15-17 ans augmente globalement, notamment sur le pôle d'Avranches (+1,9%/an), Coutances et Saint Lô (+1,2%/an). Elle diminue cependant fortement sur les pôles Saint-Malo de la Lande (-1,8%/an) et de Villedieu Intercom (-2%/an).



Une diminution rapide du nombre de jeunes de 18-24 ans sur la quasi-totalité des pôles de proximité

- **Seulement quatre pôles de proximité ont connu une hausse du nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans entre 2014 et 2020** : le pôle de Saint-Sauveur-Lendelin (+3,2% par an) connaît une augmentation marquée. Les pôles d'Avranches (+0,6%), de Douve et Divette (+0,4%), et du Val de Sée (+0,3%) connaissent également une augmentation de cette classe d'âge, plus modeste.
- **À l'inverse, la baisse du nombre de jeunes adultes a été particulièrement marquée sur certains pôles du département** : au nord, sur le pôle de La Hague (-5,2% par an), ou au pôle de la Région de Montebourg (-3,8%), au centre sur le pôle de Cerisy-la-Salle (-3,1%) et au sud sur le pôle de Saint-Hilaire du Harcouët (-4,3% par an).



4 L'accueil des mineurs âgés de 3 à 18 ans



Les accueils collectifs de mineurs

Rythmes scolaires et temps de l'enfant

Une diminution du nombre de communes ayant opté pour la semaine de 4,5 jours

- Pour l'année 2022-2023, les communes manchoises ayant opté pour la semaine de 4,5 jours sont au nombre de 20, soit une diminution de 16,4% comparé à l'année 2021-2022.
- A contrario, on observe une légère augmentation du nombre de communes qui ont opté pour la **semaine de 4 jours** en 2022, passant de 106 à 110.

L'évolution des rythmes scolaires



2008

La semaine de 4 jours est instaurée, baissant la durée hebdomadaire de classe à 24h

2013

La réforme des rythmes scolaires prévoit le retour à la semaine de 4,5 jours, afin d'étaler les apprentissages sur 5 matinées au lieu de 4.

En parallèle, la réforme prévoit la mise en place de « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP), à la charge des municipalités

2014

Un décret assouplit la réforme suite aux protestations de nombreuses municipalités

2017

Un décret permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. 87% des communes ont fait ce choix dès la rentrée 2018.

Le décret s'accompagne de l'introduction du « Plan Mercredi » (*voir page suivante*)

*RPI : regroupement pédagogique intercommunal
Source : Education Nationale*

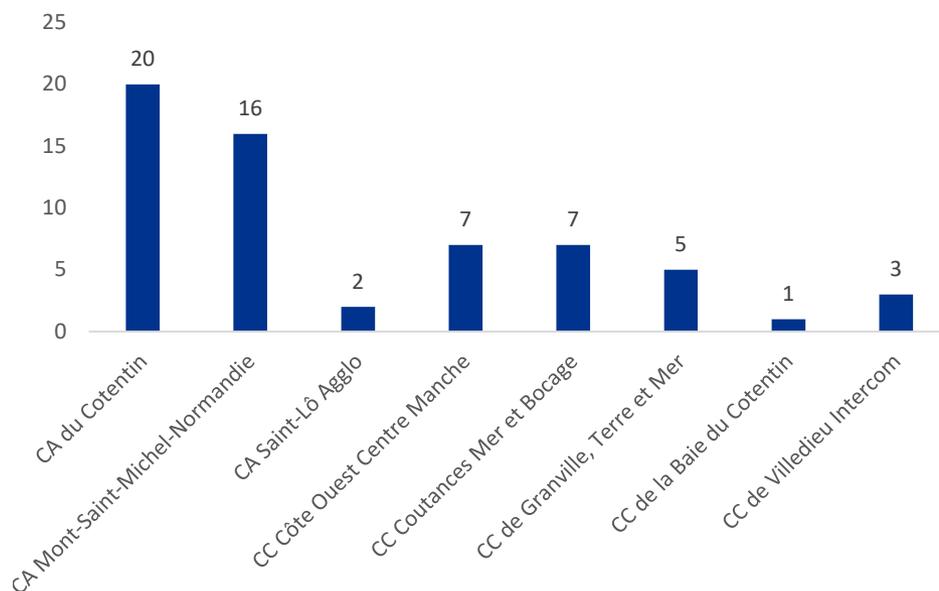
Les accueils collectifs de mineurs

Rythmes scolaires et temps de l'enfant

Une bonne couverture des structures par les PEDT et « Plans Mercredi »

- En 2022 comme en 2021, on observait 61 « Plans Mercredi ».
- A la même date, 130 communes étaient couvertes par un PEDT (comme en 2021).

Répartition des conventionnements Plan mercredi selon l'EPCI en 2022



Source : Education Nationale

Données clés

130

Communes dotées d'un PEDT en 2022, comme en 2021

61

Accueils collectifs de mineurs en Plan Mercredi en 2022, comme en 2021

Source : Education Nationale

Quelques définitions

Les projets éducatifs territoriaux : les projets éducatifs territoriaux sont des outils de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Ils permettent de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en articulant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le Plan Mercredi : le plan mercredi est un dispositif éducatif qui propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité, notamment pour les communes qui sont revenues à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Il permet une approche qualitative de l'aménagement des temps de l'enfant, en capitalisant notamment sur les projets éducatifs territoriaux. Le label « Plan mercredi » permet ainsi de garantir la qualité éducative des activités proposées sur le temps périscolaire du mercredi, les communes s'engageant à respecter les principes de la charte qualité « Plan mercredi ».

Les accueils collectifs de mineurs

Accueil collectif de mineurs en période scolaire

Des stratégies très variables de déclaration de l'accueil collectif en période scolaire selon les EPCI

- Certains EPCI apparaissent particulièrement bien dotés en accueil déclaré en semaine quel que soit la catégorie d'âge. Ainsi, **la CA du Cotentin** dispose de capacités d'accueil importante sur les différentes tranches d'âge en période scolaire, de même que **la CC de Granville Terre et Mer** (voir annexes pour le détail par tranche d'âge, périodes d'accueil et EPCI).
- A l'inverse, **la CA Saint-Lô Agglo** et **la CC de la Baie du Cotentin** disposent de faibles taux d'accueil des mineurs en période scolaire, pour l'ensemble des tranches d'âge.
- Les faibles taux observés dans certains des EPCI **ne signifient pas qu'il y ait une absence d'accueil au niveau maternelle et élémentaire**, mais soulignent des stratégies très variables de déclaration de l'accueil collectif. Les entretiens réalisés dans le cadre de l'Observatoire ont mis en lumière une **volonté politique de déclarer plus d'accueils périscolaires les jours d'école sur certains EPCI**. Cette déclaration s'accompagne d'obligations réglementaires et peut ainsi être interprétée comme une **reconnaissance de la qualité des accueils** existants sur un territoire.

Les développements ci-dessous relatifs aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) déclarés pour les enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans s'appuient sur les données transmises par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Toutefois, selon le rythme scolaire choisi par les communes par réglementation (semaine à 4 jours ou non), les mercredis et samedis peuvent être inclus dans des temps extra ou périscolaires. Ainsi, **l'analyse des données transmises a été faite par temps calendaire (périodes scolaires / vacances)** plutôt que par temps périscolaire ou extrascolaire. Par ailleurs, les données ne prennent en compte **que les accueils collectifs de mineurs déclarés**. Or, les entretiens ont mis en valeur une **couverture en accueil périscolaire** (ou garderie périscolaire des jours d'école) quasi-totale sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne les 3-11 ans, sans que ceux-ci soient nécessairement déclarés.

Illustration des écarts*

Capacité d'accueil en ACM déclarée le vendredi après-midi pour 100 enfants de moins de 6 ans par EPCI

CA du Cotentin 30,3

CC Coutances Mer et Bocage 24,6

CA Saint-Lô Agglo 7,1

Capacité d'accueil en ACM déclarée le vendredi après-midi pour 100 enfants de 6 à 13 ans par EPCI

CC Granville Terre et Mer 20

CC Villedieu Intercom 9,3

CC de la Baie du Cotentin 1

Source : Education Nationale

*L'intégralité des données par EPCI, pôles de proximité et tranches d'âge se situe en annexe

Les accueils collectifs de mineurs

Accueil collectif de mineurs en période scolaire

Une très forte capacité d'accueil déclarée en semaine

- Le département présente les taux de couverture en ACM déclaré les plus importants (c'est-à-dire la capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de la tranche d'âge concernée) en semaine (par rapport au samedi ou pendant les vacances scolaires), et **plus particulièrement pour les enfants âgés de moins de 6 ans**. Ces taux sont particulièrement importants certains après-midis pendant la semaine : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi**, ce qui met en évidence une bonne qualité de l'accueil à cette période et pour cette tranche d'âge. On observe cependant **une légère diminution des taux d'accueil des enfants de moins de 6 ans les après-midis en 2022** puisqu'ils dépassaient les 23% en 2021.
- L'offre d'accueil le matin, bien qu'existant sous la forme de garderie dans la quasi-totalité des écoles du département, n'est que très peu déclarée en accueil collectif de mineurs, avec des taux n'excédant jamais 9% pour les 6-13 ans. **Ces taux ont également connu une légère diminution en 2022** par rapport aux taux de 2021 (qui pouvaient aller jusqu'à 12%). On constate en revanche pour les 6-13 ans que les capacités d'accueil sont les plus importantes lors de la pause méridienne.

	Période																	
	Lundi Matin	Lundi Pause meridienne	Lundi Après-midi	Mardi Matin	Mardi Pause meridienne	Mardi Après-midi	Mercredi Matin	Mercredi Pause meridienne	Mercredi Après-midi	Jeudi Matin	Jeudi Pause meridienne	Jeudi Après-midi	Vendredi Matin	Vendredi Pause meridienne	Vendredi Après-midi	Samedi Matin	Samedi Pause meridienne	Samedi Après-midi
Moins de 6 ans	19,5	15,3	20,6	19,5	15,3	19,9	13,5	0,0	0,0	19,5	15,3	20,6	19,5	14,8	20,7	0,5	0,3	0,5
6-13 ans	8,6	10,5	9,5	8,6	10,5	9,6	7,5	0,0	0,0	8,6	10,5	9,9	8,6	10,2	10,1	0,3	0,2	0,4
14-17 ans	0,1	0,2	0,6	0,1	0,2	0,8	0,2	0,0	0,0	0,1	0,2	0,8	0,1	0,2	1,1	0,1	0,2	0,4

Source : Education Nationale

Zoom : les moins de 3 ans en Accueil collectif de mineurs

Les acteurs du territoire interrogés dans le cadre de l'Observatoire évoque le phénomène d'augmentation du nombre de jeunes enfants (moins de 3 ans) scolarisés (préscolarisation). Cela pourrait s'expliquer de différentes manières : difficultés pour trouver un mode d'accueil (notamment collectif), contraintes financières des familles etc. Les professionnels rappellent que dès qu'un enfant est scolarisé, il peut être accueilli en Accueil collectif de mineur. Or les accueils, tout comme les écoles maternelles, ne sont pas toujours adaptés au rythme et aux besoins d'un enfant de moins de 3 ans.

Les accueils collectifs de mineurs

Accueil collectif de mineurs en période de vacances

Des intentions d'accueil plus fortes au mois de juillet et moindres à Noël

- Comme les années précédentes, à l'échelle du département, les capacités d'accueil pendant les vacances varient considérablement selon les périodes et les tranches d'âge. **Les capacités d'accueil les plus importantes concernent l'accueil des moins de 6 ans durant le mois de juillet** (14,0 places pour 100 enfants). Pendant le mois de juillet, les capacités d'accueil sont également importantes chez les 6-13 ans (8,8 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge).
- Toutes catégories d'âge confondues, **la période de Noël est habituellement la période où les capacités d'accueil sont les moins importantes** (5,5 places pour 100 enfants de moins de 6 ans et 3,3 places pour 100 enfants de 6 à 13 ans). Comme les années précédentes, on recense **plusieurs EPCI ne proposant pas d'offre durant les vacances de Noël** (Baie Cotentin et Villedieu Intercom).
- En lien avec les usages et besoins des enfants et des jeunes, **les intentions d'accueil décroissent avec l'augmentation de l'âge des mineurs**. Ainsi, les capacités d'accueil pour les 6-13 ans sont moins importantes que pour les enfants de moins de 6 ans, mais plus importante que pour les jeunes de 14 à 17 ans. La capacité d'accueil pour cette tranche d'âge n'atteint que 3,2 places pour 100 jeunes en juillet.

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
Moins de 6 ans	12,7	5,5	12,9	12,9	14,0	11,5
6-13 ans	7,8	3,3	7,4	7,7	8,8	7,1
14-17 ans	2,2	1,5	2,5	2,5	3,2	2,4

5

La scolarité, la formation et l'insertion



Scolarité, emploi, formation

La scolarité

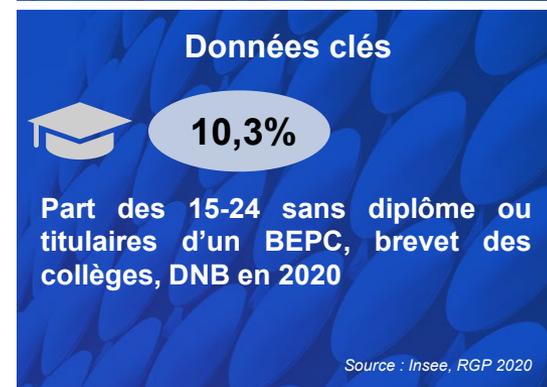
Un déficit d'offre d'enseignement supérieur qui semble générer des départs et une baisse du taux de scolarisation des 18-24 ans

- Pour toutes les tranches d'âge considérées, le **taux de scolarisation des 3-17 ans en 2020**, comme pour l'année précédente, **est plus élevé dans la Manche qu'au niveau national et qu'au niveau régional. Après 17 ans néanmoins, on observe un décrochage dans les taux de scolarisation.** En 2020, seuls 35,8% (39,3% en 2014) des 18-24 ans du département sont scolarisés (contre 47,9% pour la Normandie et 52,5% pour la France métropolitaine). Ce faible taux, tout comme celui de l'Orne (37,6%), est à mettre en lien avec le déficit d'offre d'enseignement supérieur sur ces territoires ainsi que de la forte diminution du nombre de jeunes de cette tranche d'âge sur l'ensemble du département.



Des jeunes Manchois diplômés

- Parmi les jeunes de **15-24 ans non scolarisés, 10,3% sont sans aucun diplôme, au plus, un Brevet des collèges**, ce qui est inférieur aux moyennes régionale (13,7%) et nationale (13,8%). De même, la part des 20-24 ans non scolarisés, 65,0% ont un diplôme supérieur au BAC dans la Manche, soit un niveau supérieur par rapport à l'année précédente. En effet, en 2019 ce niveau s'établissait à 62,6% pour ce public. En parallèle, en 2020 cette part est supérieur à la moyenne régionale (61,5%), bien que légèrement inférieure à la moyenne nationale (65,4%).



Part de la population scolarisée par tranche d'âge en 2020

	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans
MANCHE	95,6%	97,7%	98,3%	96,8%	35,8%
CALVADOS	94,0%	97,6%	98,3%	95,9%	56,6%
ORNE	95,5%	97,9%	98,2%	95,6%	37,6%
COTES D'ARMOR	95,2%	97,8%	98,5%	96,9%	42,0%
NORMANDIE	93,7%	97,5%	98,1%	95,7%	47,9%
FRANCE METROPOLIT	93,2%	97,2%	98,1%	95,9%	52,5%

Part de la population de 15-24 ans sans diplôme en 2020

	15-24 ans sans diplôme	20-24 avec un diplôme supérieur au Bac
MANCHE	10,3%	65,0%
CALVADOS	12,6%	62,4%
ORNE	14,2%	59,2%
COTES D'ARMOR	10,0%	65,9%
NORMANDIE	13,7%	61,5%
FRANCE METROPOLIT	13,8%	65,4%

Scolarité, emploi, formation

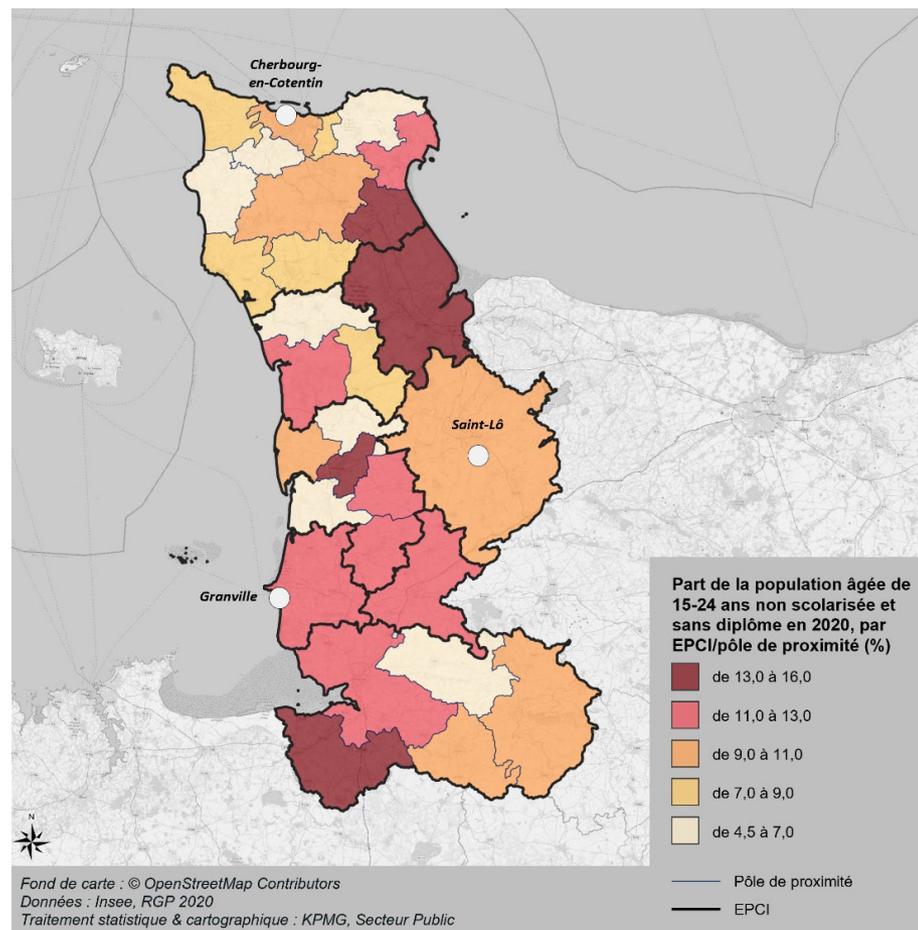
La scolarité

Une plus forte proportion de jeunes non scolarisés et sans aucun diplôme au centre et au sud du département

- Si la part de jeunes non scolarisés et non diplômés est globalement faible dans la Manche, de fortes disparités infra départementales sont recensées.
- Les deux pôles de proximité comptant la plus forte proportion de jeunes non scolarisés et sans aucun diplôme sont **les pôles de la Baie du Cotentin (15,8%) et Cherbourg-en-Cotentin (15,2%)**. On note également une part importante de jeunes non scolarisés et sans aucun diplôme sur le pôle de Saint-James (13,4%).
- À l'inverse, la part de jeunes sans scolarisation et sans diplôme est très faible sur les pôles de Douve et Divette (4,6%), et de Saint-Sauveur-Lendelin (6,2%).

L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans depuis la rentrée 2020 (Loi « pour une école de la confiance » du 28 juillet 2019)

La loi promulguée en 2019 oblige les pouvoirs publics à repérer, rentrer en contact avec les jeunes de 16 à 18 ans sans emploi ou formation afin de leur proposer un accompagnement adapté leur permettant d'intégrer une formation adaptée, d'accéder à un emploi ou un service civique. Les Missions locales seront directement chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation en lien avec les autres acteurs pertinents.

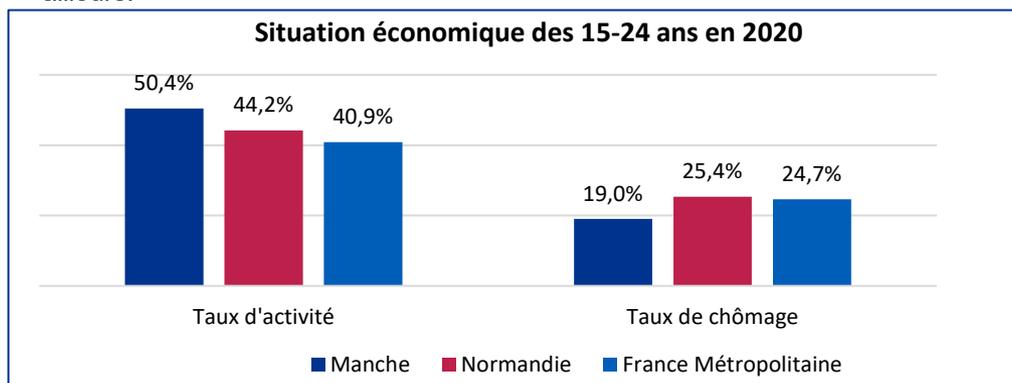


Scolarité, emploi, formation

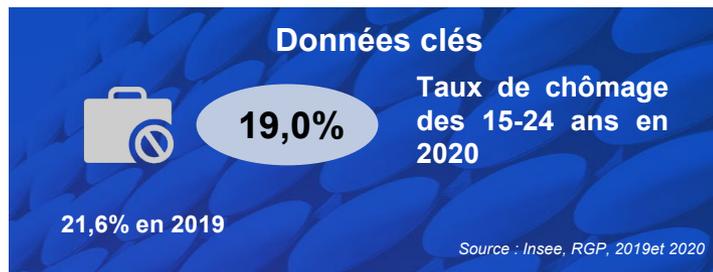
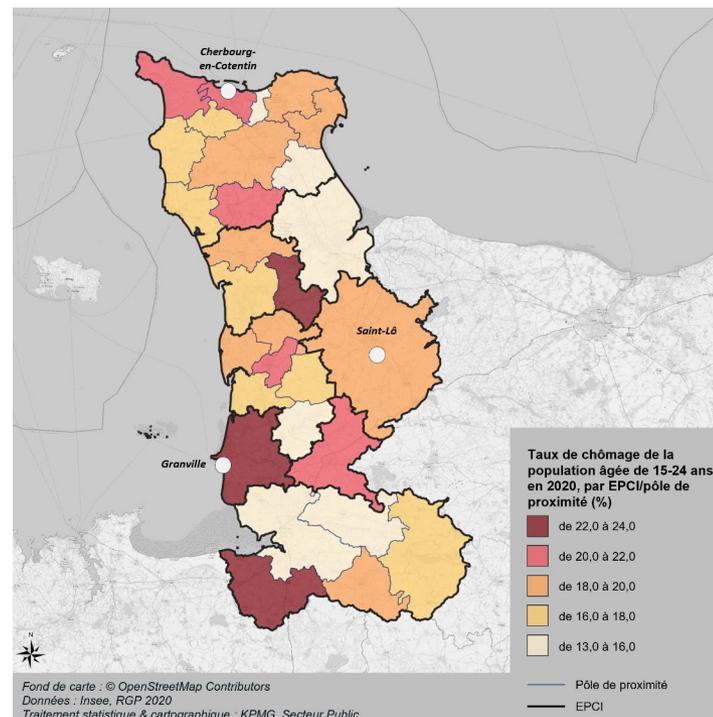
L'emploi

Une situation face à l'emploi qui s'améliore pour les jeunes manchois

- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans le département (19,0%) est **bien inférieur à celui observé à l'échelle nationale (24,7%) et régionale (25,4%)**. Cet indicateur s'est par ailleurs amélioré depuis 2019 où il atteignait 21,6%.
- Néanmoins on relève de grandes disparités selon les territoires avec les pôles du centre particulièrement sujet au chômage avec 23,9% de jeunes âgés de 15 à 24 ans au chômage soit 75 jeunes dans le pôle de Sèves et Taute. Au sud du département c'est le pôle de Saint-James qui est fortement impacté avec 22,6% et Granville Terre et Mer 22,2%. A l'inverse le pôle de Gavray ou de la Région de Montebourg sont particulièrement épargnés de ces taux de chômage élevés avec respectivement 13,8% et 13,7% de jeunes âgés de 15 à 24 ans au chômage.
- Cela étant, ces indicateurs d'activité favorables ne doivent pas occulter le fait que de nombreux jeunes effectuent leurs études supérieures hors du département, et sont donc potentiellement amenés à vivre leur période de recherche d'emploi ailleurs.



Source : Insee, RGP 2019

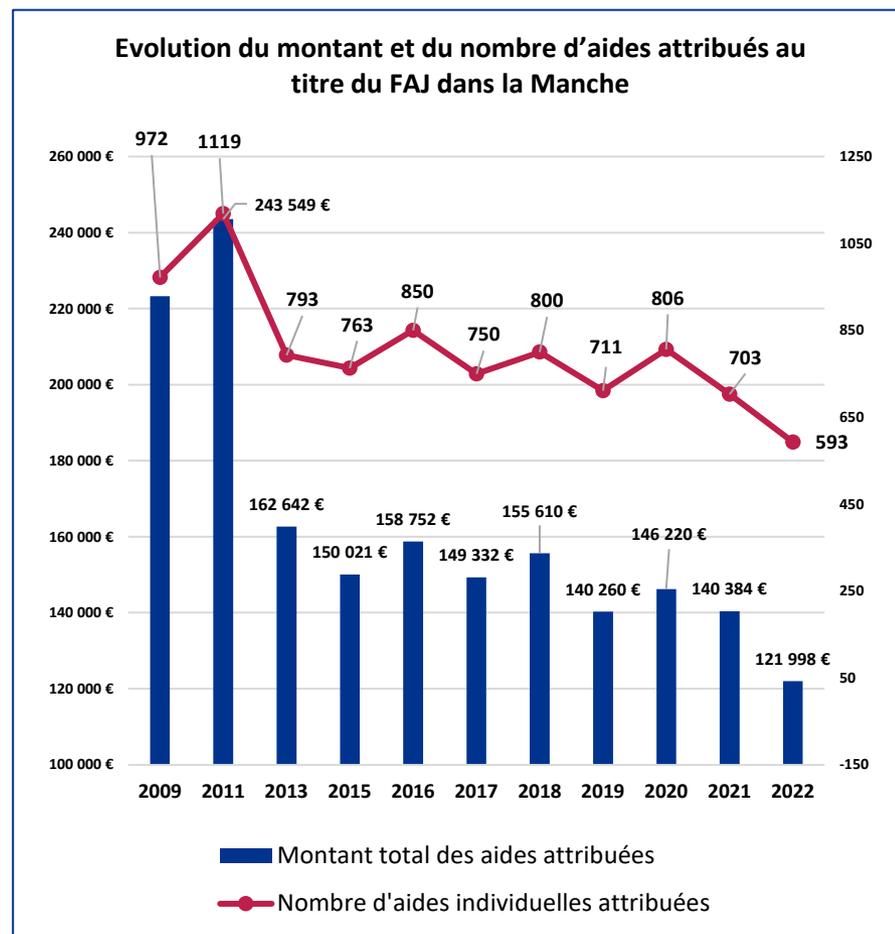


Scolarité, emploi, formation

L'insertion professionnelle

Une diminution marquée du nombre de bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes

- En 2022, le montant des aides individuelles accordées au titre du FAJ aux jeunes manchois en situation de précarité est de **121 998€**. Ce montant est **le plus bas observé depuis 2009**.
- Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de la Garantie Jeunes (remplacée par le Contrat d'engagement jeune en avril 2022) qui permettent aux jeunes de bénéficier d'autres enveloppes, tout comme le PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie). En effet, le FAJ vient en subsidiarité des aides du droit commun.
- **Une majorité des aides individuelles accordées sont des aides à la subsistance** (61% des aides). **Le montant des aides à la subsistance a diminué entre 2021 et 2022** de -8 711€. Les aides à l'insertion représentent les 39% restant des aides accordées dans le cadre du FAJ, pour un montant total de 47 349€.
- Par ailleurs, **243 subventions individuelles d'extrême urgence** ont également été accordées en 2022 (contre 324 en 2021), pour un **montant total de 13 082€** (16 737€ en 2021). Les critères d'attribution de ces aides individuelles sont les mêmes, toutefois il n'est pas nécessaire de constituer un dossier pour en bénéficier, ce qui rend la démarche plus rapide.
- Le Fonds d'aide aux jeunes finance également des **actions collectives**. **7 actions collectives** ont été financées en 2022, contre 9 en 2021. Elles ont profité à **262 bénéficiaires en 2022**, un chiffre en nette diminution puisqu'ils étaient 472 en 2021. Cela s'explique par le fait que l'action « navettes marées » n'est plus financée par le budget FAJ, les jeunes concernés ne sont donc plus comptabilisés au titre du FAJ. Cette baisse peut également s'expliquer par la diminution du nombre de « tickets midi 50 ».
- Enfin, le FAJ finance les **comités locaux pour le logement autonome** des jeunes (CLLAJ) (1 751 bénéficiaires en 2022, contre 1 600 en 2021, près de 1 800 en 2020 et près de 1 300 en 2019).



Source : enquête FAJ 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2013, 2011, 2009 ; entretiens

Scolarité, emploi, formation

L'insertion professionnelle

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeune

- Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent bénéficier de la Garantie Jeunes, dispositif national permettant le versement d'une allocation par l'Etat et d'un accompagnement en échange d'une assiduité du jeune dans son insertion socio-professionnelle. Des commissions « Garantie Jeunes » se réunissent chaque mois afin de traiter de situations dérogatoires à faire entrer dans le dispositif et des éventuelles sanctions liées à des comportements non appropriés des jeunes. Depuis le 1^{er} avril 2022, le « contrat d'engagement jeune » s'est substitué à la « Garantie jeunes ».
- En 2022, **1435 jeunes ont bénéficié d'une Garantie Jeunes**, soit 4,7% des 18-25 ans (contre 1389 en 2021 et 717 en 2020). Ce chiffre est en forte augmentation depuis 2020 et s'explique par un choix des services de l'Etat de doubler les entrées au niveau national. Les objectifs pour les Missions locales de la Manche ont donc été revus à la hausse et les Missions Locales ont réalisés 96% des objectifs conventionnés en matière de Garantie Jeune en 2022.

Réseau « Vigie Jeunes »

Porté par la Mission locale Saint-Lô Carentan, ce nouveau réseau formalise le partenariat entre les acteurs en charge des questions jeunesse. Il vise à identifier les jeunes de 16 à 26 ans « invisibles » pour les raccrocher aux dispositifs dont ils peuvent bénéficier. Une charte d'engagement a été mise en place entre Saint-Lô Agglo, la Mission locale Saint-Lô-Carentan et leurs partenaires.

Données clés



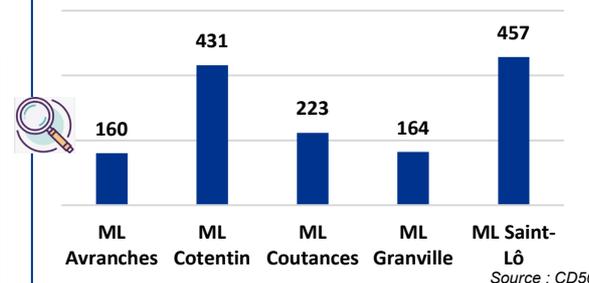
1 435

Jeunes
bénéficié
de la
Garantie
Jeunes
en 2022

1 389 en 2021 717 en 2020

6 548 en 2020

Nombre de jeunes ayant bénéficié de la Garantie Jeunes (2022)

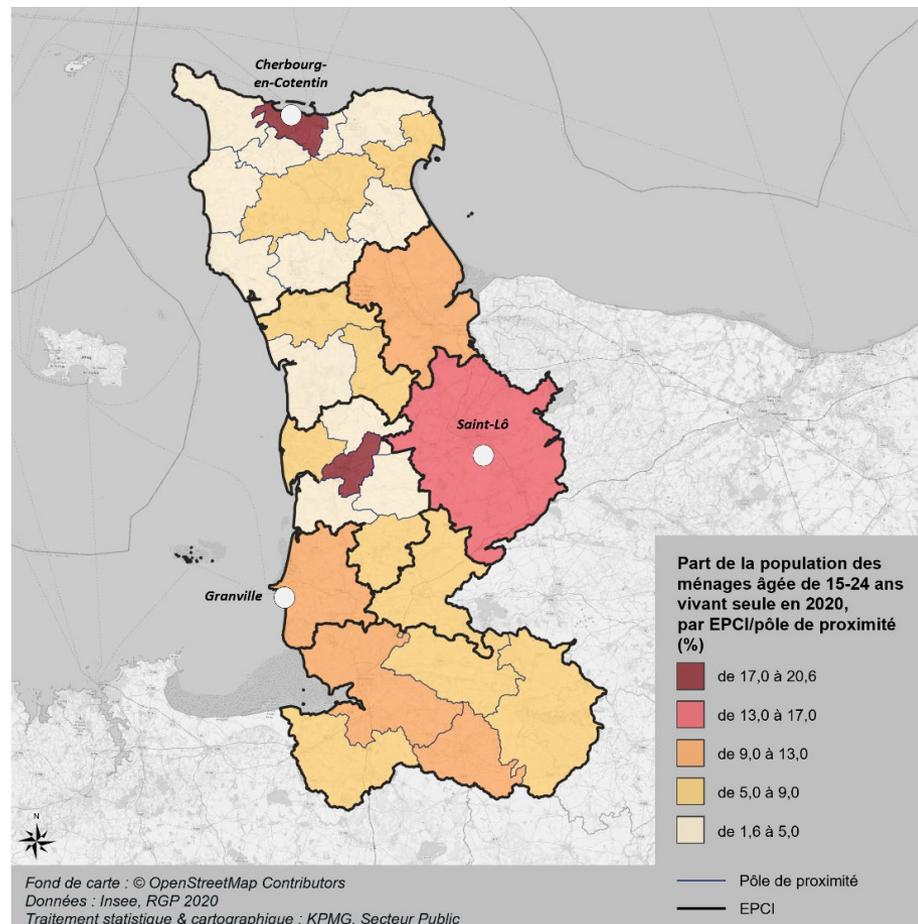
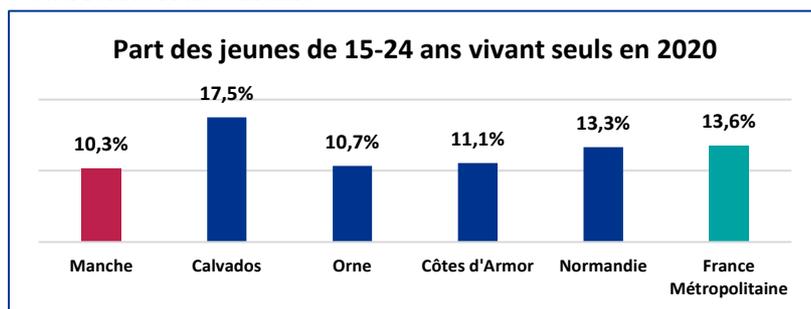


Scolarité, emploi, formation

Le logement

Une part importante de jeunes vivant seuls dans les territoires urbains

- La part des jeunes de 15 à 24 ans vivant seuls dans la Manche (10,3%) est **inférieure aux parts observées aux échelles régionale (13,3%) et nationale (13,6%)**.
- **La proportion de jeunes vivant seuls est très hétérogène sur le département.** Sur les pôles de Cherbourg et de Coutances la part de jeunes âgés de 15 à 24 ans excède 20%, tandis qu'elle reste très limitée sur les pôles de Douve sur Divette et le pôle de la Saire où cette part est inférieure à 2,0%.
- Bien que des jeunes vivant seuls ne soient pas nécessairement plus en difficulté que d'autres (vivant en famille, en couple ou en colocation), ils sont potentiellement moins en contact avec les dispositifs et structures favorisant l'insertion et la mobilité.



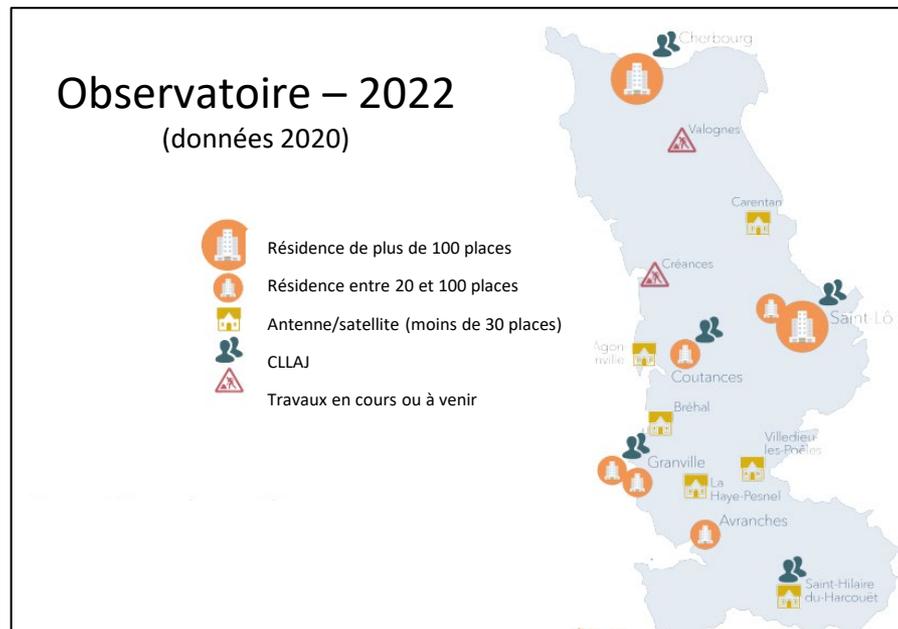
Source : Insee, RGP 2020

Scolarité, emploi, formation

Le logement

Un réseau habitat jeunes couvrant les principales communes de la Manche

- En 2020, le réseau Habitat Jeunes proposait 839 lits (un chiffre stable depuis 2019) pour les moins de 30 ans.
- Le réseau Habitat Jeunes apparaît plus dense dans la moitié sud du département, la moitié nord étant peu couverte en dehors de Cherbourg-en-Cotentin.
- L'observatoire 2022 de l'URHAJ fournit des éléments concernant les jeunes reçus dans les résidences Habitat Jeunes de la Manche en 2020 :
 - 937 jeunes ont été accueillis dans les résidences de la Manche en 2020 (-44,6% par rapport à 2018), soit un total de 214 521 nuitées réelles.
 - Le taux d'occupation moyen des structures du département s'élève à 86% en 2020 (taux inférieur d'un point à celui observé en 2018).



Source : Rapport d'activité 2022, URHAJ Normandie

- Deux tiers des jeunes résident moins de 1 an dans les structures Habitat Jeunes.
- Un tiers des jeunes reçus sont des femmes et 83% des jeunes ont moins de 25 ans (une proportion de jeunes de -25 ans moins marqué qu'en 2018 où ils représentaient 86%).
- Plus de la moitié des jeunes reçus ont le niveau Baccalauréat ou plus (proportion similaire aux années précédentes) et la moitié sont stagiaires de la formation professionnelle ou apprentis (ils ne représentaient qu'un tiers en 2018).
- 60% des jeunes recherchent un logement pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'étude, de travail ou de stage (72% en 2018), pour 26% c'est la recherche d'indépendance et d'autonomie qui ont motivé cette recherche de logement.

Scolarité, emploi, formation

Le logement

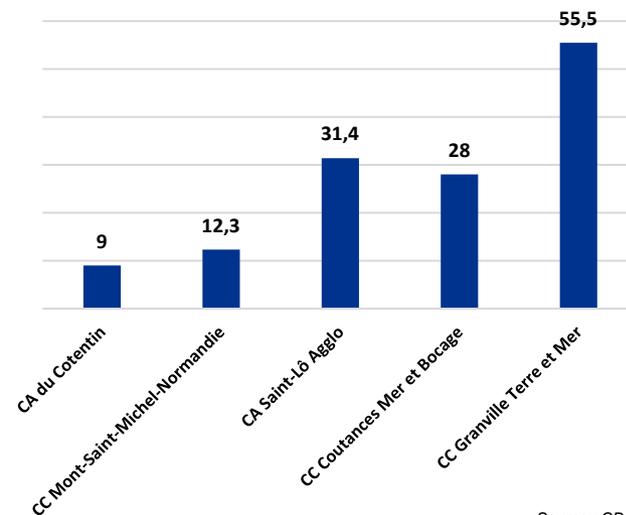
Des foyers de jeunes travailleurs pour l'hébergement des jeunes

- Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) hébergent des jeunes de 16 à 30 ans étant salariés, apprentis, stagiaires, étudiants ou en recherche d'emploi. Les jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans sont prioritaires. La Manche compte **7 foyers de jeunes travailleurs** :
 - 2 FJT sur la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo.
 - 1 FJT sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
 - 1 FJT sur la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.
 - 1 FJT sur la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.
 - 2 FJT sur la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.
- Ces 7 FJT comptent par ailleurs **6 antennes**, dont 1 se situe sur la CC Villedieu Intercom et 1 sur la CC de la Baie du Cotentin (territoires non dotés de FJT). Ainsi, seule la CC Côte Ouest Centre Manche ne compte ni FJT, ni antenne.
- En 2022, la capacité d'accueil des foyers jeunes travailleurs s'élève à **851 places**, comme en 2021. Le nombre de places pour 1000 jeunes âgés de 16 à 30 ans est cependant hétérogène en fonction des EPCI (*graphique ci-contre*), **le taux de couverture étant le plus élevé sur la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer**.

Des comités locaux pour le logement autonome des jeunes

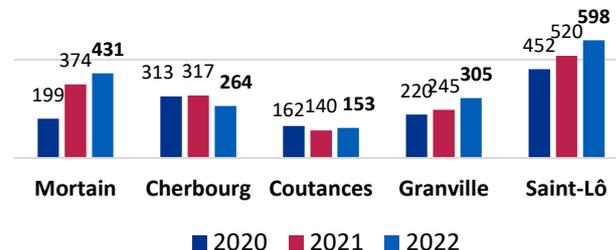
- Les CLLAJ ont trois missions principales :
 - Accueillir, informer et orienter les jeunes afin de leur favoriser l'accès au logement ;
 - Proposer des services techniques pour trouver des réponses aux problématiques logement des jeunes (notamment gestion du budget, rapports locatifs, etc.) ;
 - Susciter le partenariat local.
- En 2022, **1 751 jeunes ont pu bénéficier des 5 CLLAJ** du département, soit **155 de plus qu'en 2021** et 405 de plus qu'en 2020. **Le nombre de bénéficiaires a augmenté sur l'ensemble des territoires à l'exception du FJT de Cherbourg-en-Cotentin.**

Capacité d'accueil des FJT pour
1 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans (2022)



Source : CD50

Nombre de jeunes ayant bénéficié des
CLLAJ



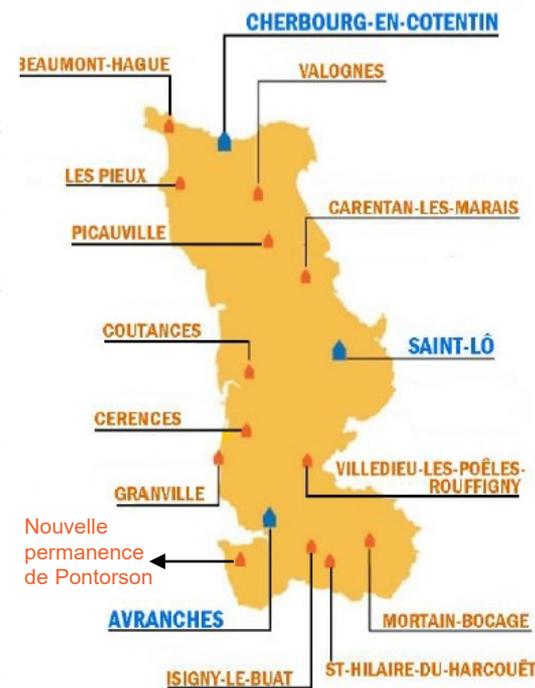
Source : CD50

Scolarité, emploi, formation

La prévention

Une augmentation continue de l'activité de la MADO

- La Maison des Adolescents de la Manche est un lieu d'accueil anonyme et gratuit pour les adolescents et pour leur entourage ouvert en 2012. Acteur essentiel de la prévention, la Maison des Ados (ou « Mado ») propose un espace libre d'accès, d'écoute, d'information, de prévention et d'orientation. La Mado est portée juridiquement par un Groupement de coopération sociale et médico-sociale, constitué de la Fondation Bon Sauveur de la Manche et des PEP de la Manche.
- Les services de la Mado sont présents sur 16 lieux sur l'ensemble du territoire, à travers des 3 antennes et des permanences. **Une nouvelle antenne a ouvert en 2022 sur la commune de Pontorson.**
- Entre 2021 et 2022, **l'augmentation de l'activité de la MADO se poursuit (+2,1%)**, de façon moindre que l'augmentation perçue entre 2020 et 2021 (+32%, liée à la reprise suite à la crise sanitaire). Cette dynamique est sensible à la fois au travers du nombre d'entretiens conduits (2 423 en 2022, contre 2 373 en 2021) et du nombre de personnes accueillies (941 en 2022, contre 884 en 2021). Cette augmentation de l'activité est à mettre en lien avec l'ouverture d'une nouvelle antenne à Pontorson, mais aussi du fait d'un meilleur repérage. En 2022, on observe une moyenne de 2,6 entretiens par situation (2,7 en 2021). Ces entretiens ont en grande majorité lieu en présentiel (à 93%).
- Les personnes reçues en entretiens sont en **majorité des jeunes femmes** (66% en 2022, contre 58% en 2021). Elles sont principalement âgées entre **12 et 14 ans** (47%) ou entre 15 et 18 ans (40%).
- Les principales problématiques des jeunes repérées par les accueillants-écoutants sont des problématiques de **souffrance psychologique** (pour plus de 700 personnes accueillies), **familiales** (pour plus de 450 d'entre elles, une personne pouvant cumuler plusieurs problématiques), de vie sociale et relationnelle (près de 200 personnes), de scolarité (plus de 150 personnes).



Source : Rapport d'activité 2022, Maison des Adolescents de la Manche

Données clés

2 423

Entretiens
conduits en 2022

2 373 en 2021

1 752 en 2020

93%

d'entretiens
en présentiel

941

Nombre de personnes
accueillies en 2022

884 en 2021

579 en 2020

66%

de jeunes
femmes

Source : Rapport d'activité 2022, Maison des Adolescents de la Manche

6

L'engagement et les pratiques de loisirs des jeunes



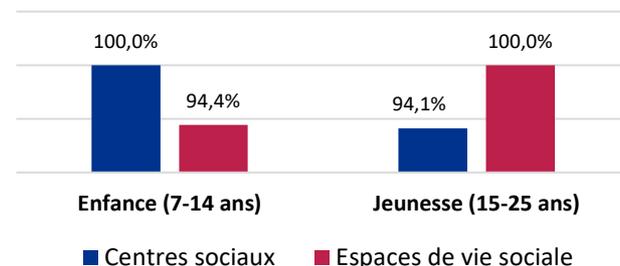
Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Animation de la vie sociale

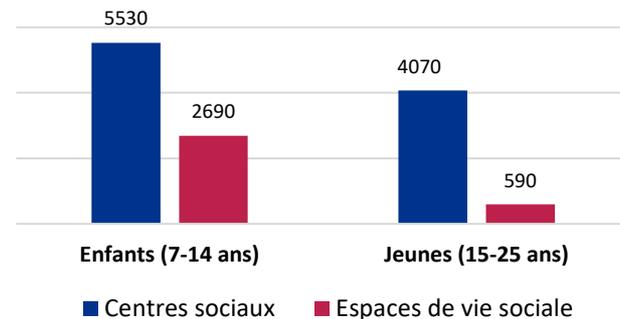
Une action des structures d'animation de la vie sociale largement tournée vers l'enfance et la jeunesse

- La quasi-totalité des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) proposent des actions à destination des enfants (7-14 ans) et des jeunes (15-25 ans).
- Au total, **ce sont 8 220 enfants de 7-14 ans** qui ont été touchés par des actions menées par les structures d'animation de la vie sociale (5 530 au sein d'un centre social et 2 690 au sein d'un espace de vie sociale). Ces actions sont essentiellement liées à l'accès aux loisirs, à la parentalité, à l'accès à la culture, à la citoyenneté et à la cohésion sociale, à l'environnement.
- Les mêmes champs thématiques sont couverts à destination des jeunes, avec également un accent mis sur la question du numérique, de l'accès aux soins / prévention santé et de l'accès aux droits. Ainsi, on compte **4 660 jeunes (15-25 ans)** touchés par ces actions en 2022 : 4 070 au sein d'un centre social et 590 au sein d'un espace de vie sociale.

Proportion de structures qui développent des actions sur le volet enfance et jeunesse en 2022



Nombre d'enfants et de jeunes concernés par des actions en 2022



Source : Enquête SENACS 2023 sur les données 2022

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Animation de la vie sociale

La Prestation de service Jeunes

- Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la CAF a lancé au 1er janvier 2020 la Prestation de service Jeunes. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés. L'ensemble des équipements et services s'adressant aux jeunes âgés en priorité de 12 à 17 ans, et jusqu'à 25 ans peuvent prétendre à la Prestation de service Jeunes. Cela concerne par exemple les secteurs jeunes des centres sociaux ou des maisons des jeunes et de la culture, les accueils de jeunes, les services jeunesse des collectivités, mais également les tiers-lieux, Fablabs et autres structures proposant une offre d'accompagnement en direction des adolescents.
- La Prestation de service Jeunes est une prestation de service à la fonction prenant en compte 50% des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié, dans la limite d'un prix plafond de 42 903 euros par ETP, soit un montant maximum de 21 451 euros par ETP.
- **Dans la Manche, 13 structures sont agréées de la Prestation de service Jeunes en 2022 :**

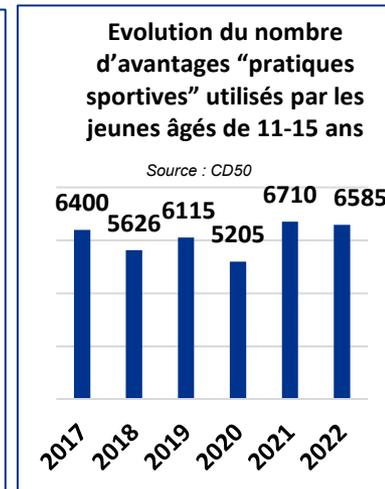
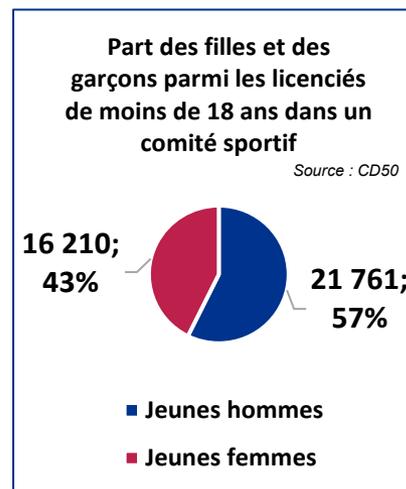


Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Pratiques sportives

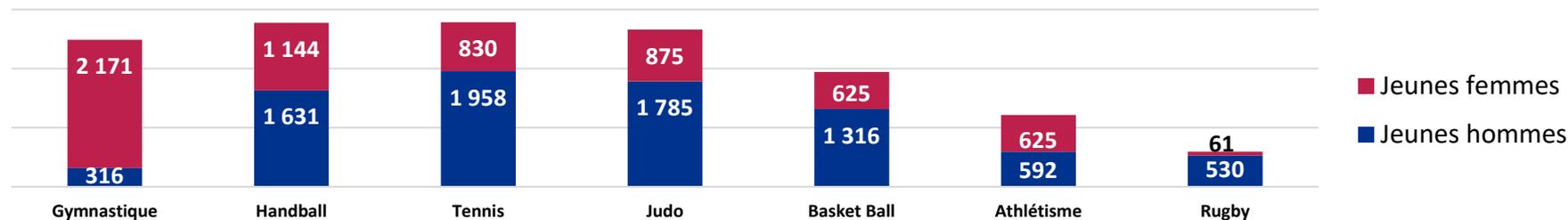
Un intérêt marqué pour le sport et encouragé par le dispositif « Avantages pratiques sportives »

- Le département de la Manche compte 37 971 **jeunes de moins de 18 ans licenciés dans un comité sportif départemental en 2022** (contre 34 252 en 2021). L'activité sportive paraît ainsi reprendre à la hausse après une année 2021 marquée par la crise sanitaire.
- Le département dispose d'une offre sportive diversifiée avec pas moins de 36 comités départementaux différents, dont un comité départemental handisports.
- Comme l'année précédente, **les jeunes hommes sont plus largement représentés que les jeunes femmes parmi la population de licenciés** et on constate une répartition genrée des choix de sport, les sports que les femmes pratiquant en majorité étant la gymnastique et l'équitation alors que les hommes se dirigent plutôt vers le handball ou le tennis.
- Afin d'encourager la pratique sportive, dans le cadre du dispositif Spot50, 6 565 **avantages « pratiques sportives »** ont été utilisés au cours de l'année scolaire 2022-2023, un chiffre en légère baisse par rapport à 2021 mais plus élevé que toutes les années précédentes. Cela a représenté un total de 98 482€ remboursés aux partenaires dans le cadre de ce dispositif.



Source : CD50

Nombre de jeunes licenciés en fonction du sport et du genre (2022)



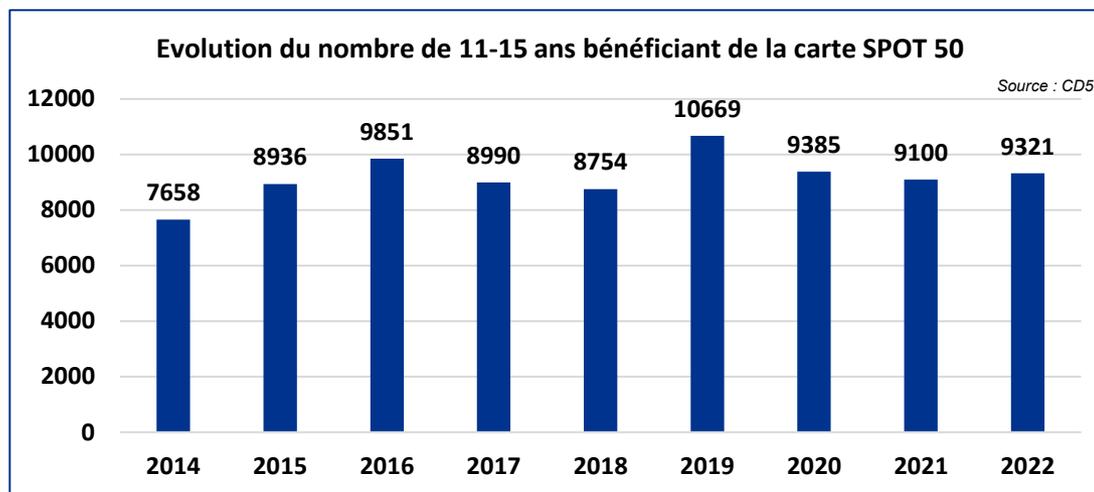
Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Accessibilité tarifaire



Une utilisation importante des avantages « SPOT 50 », en reprise en 2022

- Les cartes « SPOT 50 » visent à renforcer l'accès aux loisirs grâce à des réductions tarifaires. Moyennant une participation des familles à hauteur de 5 € par année scolaire, les jeunes peuvent commander une carte proposant des réductions (qui cumulées, atteignent 100 €) dans de nombreux domaines : sports, loisirs, activités artistiques, festivals/spectacles, cinéma, musées, transports...
- En 2022, **9 312 jeunes de 11 à 15 ans** (soit 31% des jeunes de cette tranche d'âge, contre 30,3% en 2021 et 31% en 2020) ont souscrit une carte SPOT 50 et ont pu bénéficier du dispositif. On constate ainsi que le nombre de bénéficiaires repart à la hausse après une légère baisse en 2020 et 2021, pouvant être imputée à la crise sanitaire.
- En 2022, les bénéficiaires ont pu consommer en moyenne 26€ (contre 27€ en 2021 et 21€ en 2020).



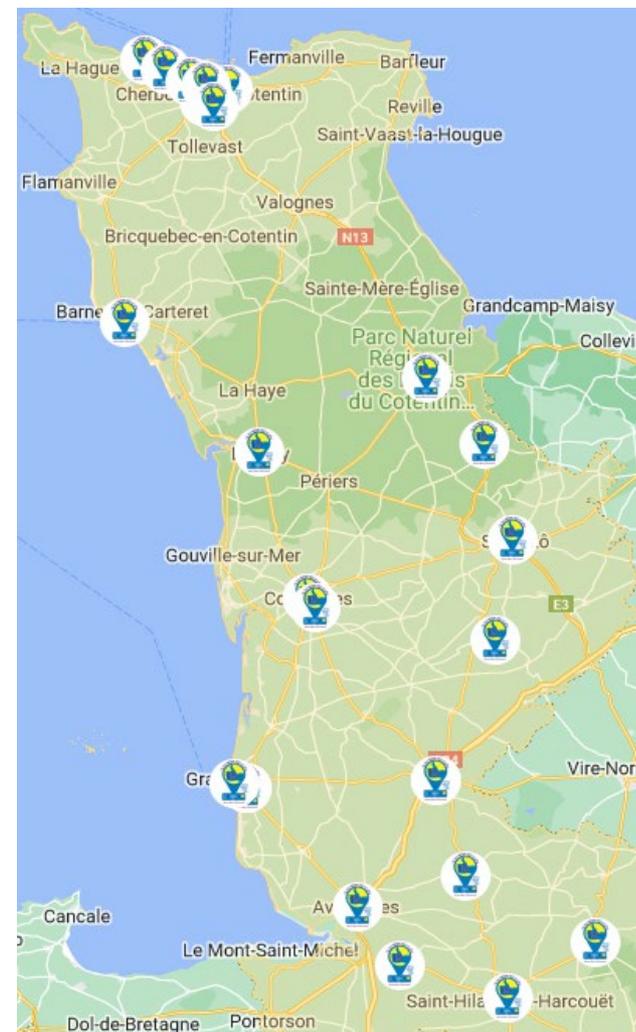
Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Réseau des accompagnateurs de projets des jeunes
laligne-normandie.org

Des dispositifs AJIR et CAP d'AJIR encourageant l'engagement des jeunes

- Le dispositif Actions Jeunes Initiatives Responsabilités (AJIR) a pour but d'impulser, d'encourager et de valoriser la capacité d'initiative des jeunes âgés entre 11 et 25 ans au sein du département de la Manche. Le dispositif prend la forme d'une bourse. Pour être éligibles, les projets doivent être conçus et conduits par les jeunes eux-mêmes, et être d'utilité sociale et collective (ils peuvent ainsi porter sur la culture, la solidarité, le sport, l'environnement...). Les différents partenaires ont cependant mis en lumière le caractère relativement exigeant de la bourse AJIR, sollicitée par des jeunes globalement déjà autonomes. Une nouvelle bourse a donc été mise en place intitulée « CAP d'AJIR » fin 2020.
- En 2022, on dénombrait 26 Points d'appui pour agir (contre 32 en 2021) qui composent le réseau des accompagnateurs de projets de jeunes.
- On compte ainsi en 2022 :
 - 2 projets (l'un portant sur la culture, l'art et le patrimoine, et l'autre sur le volet solidarité) soumis en commission pour la bourse AJIR ;
 - 3 pour la bourse CAP'AJIR (portant sur l'organisation de séjours)
- **Les 5 projets présentés ont été bénéficiaires d'une bourse en 2022** (ils étaient 5 en 2021, pour 7 projets soumis).
- C'est ainsi un total de **39 jeunes bénéficiaires de bourses** dans le cadre des dispositifs AJIR et CAP d'AJIR : les projets de la bourse CAP-AJIR bénéficient exclusivement à des jeunes âgés de 11-17 ans, tandis que les projets financés par la bourse AJIR bénéficient à 41% à des jeunes de cette tranche d'âge, et à 59% à des jeunes adultes (18-25 ans). Cette répartition semble cohérente avec le caractère plus autonome et exigeant de la bourse AJIR.
- Au total en 2022, ce sont **5 524 euros qui ont été attribués aux jeunes (contre 9 200 en 2021 et 1 977 en 2020, soit une légère diminution cette année).**



Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Financement de projets

- La **MSA**, à travers un dispositif national (**Appel à Projets Jeunes**), soutient les initiatives portées par les jeunes en milieu rural. Les 13-22 ans souhaitant mettre en place des projets collectifs en lien avec la culture, la santé et le vivre-ensemble en milieu rural peuvent ainsi répondre à un appel à projet.
- **Des bourses locales** à destination des jeunes sont par ailleurs proposées par certaines communes, mais les acteurs rencontrés indiquent qu'elles sont **peu connues et mobilisées** (voir encadrés ci-contre). Au global sur le département, la dynamique ne tend pas au développement des bourses locales, mais plutôt à la mise en place de réductions et d'opportunités d'agir (par exemple, mise en place du dispositif « C mon projet » à Cherbourg-en-Cotentin).
- Enfin, des partenaires privés peuvent proposer des bourses de projet de jeune, comme par exemple le Crédit Mutuel avec le **Challenge Jeunes ou encore Familles Rurales** (bien qu'aucune demande ne leur ait été faite en 2022).

Bourse Saint-Lô Jeunes

Cette bourse s'adresse aux jeunes saint-lois de 11 à 25 ans et a pour objectif de promouvoir et valoriser leur capacité d'initiative. La mobilité internationale peut rentrer dans la catégorie "découverte et échange" de la bourse. Les jeunes qui déposent une demande peuvent bénéficier d'une aide maximale de 1 000€ ne dépassant pas 80% du budget global. Le projet porté par les jeunes devra présenter une utilité sociale et un impact local.

Aucune demande n'a été faite en 2022.

Bourse Initiatives Jeunes (B.I.J.) d'Avranches

LA B.I.J a pour objectif d'aider les jeunes à réaliser des actions individuelles ou collectives dans les domaines suivants : mobilité, environnement, sport, culture, multimédia, citoyenneté et de mettre en valeur les actions réalisées. Elle peut être attribuée aux jeunes de 15 à 25 ans domiciliés, scolarisés ou salariés à Avranches.

Aucune demande n'a été faite en 2022.

« C mon projet » à Cherbourg-en-Cotentin

C mon projet permet aux jeunes de 11 à 25 ans résidant à Cherbourg-en-Cotentin de bénéficier d'un soutien pour la réalisation d'un projet. Ce soutien peut être juridique, technique et financier (jusqu' à 1 500€). Les projets proposés peuvent être individuels ou collectifs dans les domaines du sport, du lien social, de l'environnement, de la culture, des pratiques artistiques, de la santé, du développement durable... et devront avoir un impact local.

Deux demandes ont été faites en 2022, les deux projets ont été lauréats : « L'étoffe du quotidien » porté par 5 jeunes de 17 ans et « Contest de trottinette freestyle » porté par 2 jeunes de 19 ans.

Bourse « Jeunes Action » portée par Familles Rurales

La bourse « Jeunes Action » soutient des actions qui permettent de faire évoluer les relations, de vivre autrement dans les territoires.

Aucune demande n'a été faite en 2022.

Challenge Jeunes – Crédit Mutuel

Le « Challenge Jeunes » accompagne des projets présentant des valeurs sociales et pédagogiques, un caractère formateur et avoir un impact sur son territoire. 8 projets ont été lauréats du Challenge Jeune en 2022, concernant un total de 22 jeunes. Dans le cadre de ces projets, un total de 7 000€ a été distribué.

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

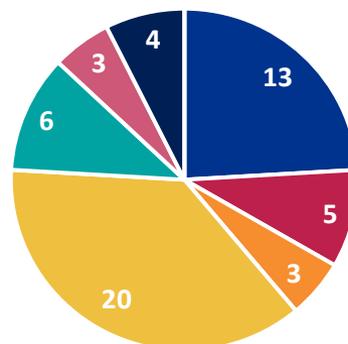
Engagement des jeunes

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

- Sur le modèle des conseils municipaux des jeunes, le Département a mis en place fin 2018 un Conseil départemental des jeunes (CDJ) de 12 à 14 ans qui peuvent candidater librement pour un mandat de deux années scolaires. Ce CDJ a été renouvelé fin 2020. Ses membres sont mandatés pour 2 ans. L'objectif est de favoriser l'implication des jeunes dans des projets locaux et départementaux, et la construction de la vie citoyenne.
- 86 candidatures ont été reçues pour composer le CDJ 2020-2022 (contre 62 en 2018). **54 jeunes** ont été sélectionnés et sont donc devenus titulaires au sein de cette seconde mandature. On note par ailleurs 16 suppléants (contre 14 pour le CDJ précédent). D'origines géographiques variées, seule la CC Côte Ouest Centre Manche n'est pas représentée. Le CDJ est composé **de 32 filles et 22 garçons**.
- Quatre **grands thèmes de projet** ont été définis : Bien vivre ensemble ; Entreprendre et travailler ; Environnement et biodiversité ; Un monde numérique.
- **Le profil des jeunes est relativement divers** (issus de collèges publics, privés, de maisons familiales rurales, d'établissements médico-éducatifs).

En raison des mandats de 2 ans, ces données n'ont pas évolué entre 2021 et 2022.

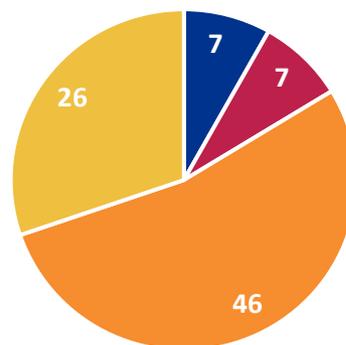
Origine géographique des jeunes titulaires du CDJ



Source : CD50

- CA du Cotentin
- CA Mont-Saint-Michel-Normandie
- CC Villedieu Intercom
- CA Saint-Lô Agglo
- CC Coutances Mer et Bocage
- CC de la Baie du Cotentin
- CC Granville Terre et Mer
- CC Côte Ouest Centre Manche

Répartition des candidatures selon le type d'établissement d'origine



Source : CD50

- Maisons Familiales et Rurales
- Etablissements spécialisés
- Collèges publics
- Collèges privés

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Les Conseils Locaux de Jeunes

- Au sein du département, **plusieurs collectivités ont également mis en place des conseils d'enfants ou de jeunes** afin de favoriser l'engagement citoyen. Les conseils mis en place varient dans leur configuration et dans les profils des participants : ainsi une telle structure existe **dans 13 communes du département** :
 - 3 au sein de la CA du Cotentin ;
 - 5 au sein de la CA Mont-Saint-Michel Normandie ;
 - 3 au sein de la CA Saint-Lô Agglo ;
 - 2 au sein de la CC Coutances Mer et Bocage.
- Les modalités de composition et les tranches d'âge concernés par ces conseils locaux relatifs à la jeunesse sont variables. La commune de Cherbourg-en-Cotentin a repris les structures existantes sur Cherbourg-Octeville, Equeurdreville, Glacerie, Querqueville et Tourlaville, néanmoins aucun conseil ne s'est tenu en 2022 du fait de la restructuration et des suites de la crise sanitaire.



Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Jeunes Sapeurs-Pompiers et Cadets de la sécurité civile

- Les jeunes de 11 à 18 ans ont la possibilité d'être bénévoles en tant que jeunes sapeurs-pompiers sur le temps périscolaire ou en option dans le cursus scolaire. A l'issue de 4 sessions de formation animées par des animateurs professionnels ou ayant reçu une formation spécifique, les jeunes sapeurs-pompiers peuvent ensuite passer le Brevet National de Jeunes-Pompiers, qui les dispensera d'une partie de la formation initiale nécessaire pour devenir sapeur-pompier volontaire.
- Au total au 31 décembre 2022, 281 **jeunes étaient inscrits en tant que jeunes sapeurs-pompiers**, ce qui consistait en une légère baisse en comparaison avec 2021 (-7,8%). Néanmoins la saison 2023-2024 rompt avec cette tendance, puisque le nombre d'effectifs est de 311 jeunes sapeurs papiers.
- En 2022, 8 sections de **Cadets de la sécurité civile (contre 11 en 2021)** sont par ailleurs présentes dans 7 collèges du territoire. Le dispositif, qui s'adresse aux élèves de 5^{ème}, a réuni **164 volontaires** en 2022 (180 en 2021).

Les Cadets de la sécurité civile

La formation des cadets de la sécurité civile s'organise en demi-journées sur 4 mercredis consécutifs. Plusieurs thématiques sont étudiées au cours de cette formation : la **citoyenneté**, les **valeurs** et l'**éthique** et, le **secourisme**.

Le dispositif favorise également la mise en œuvre d'un enseignement pratique pluridisciplinaire (des professeurs de différentes matières sont mobilisés). Un moniteur de secourisme de l'Éducation nationale, des formateurs sapeurs-pompiers et le référent de l'académie en charge du plan de mise en sûreté, sont impliqués dans le dispositif.

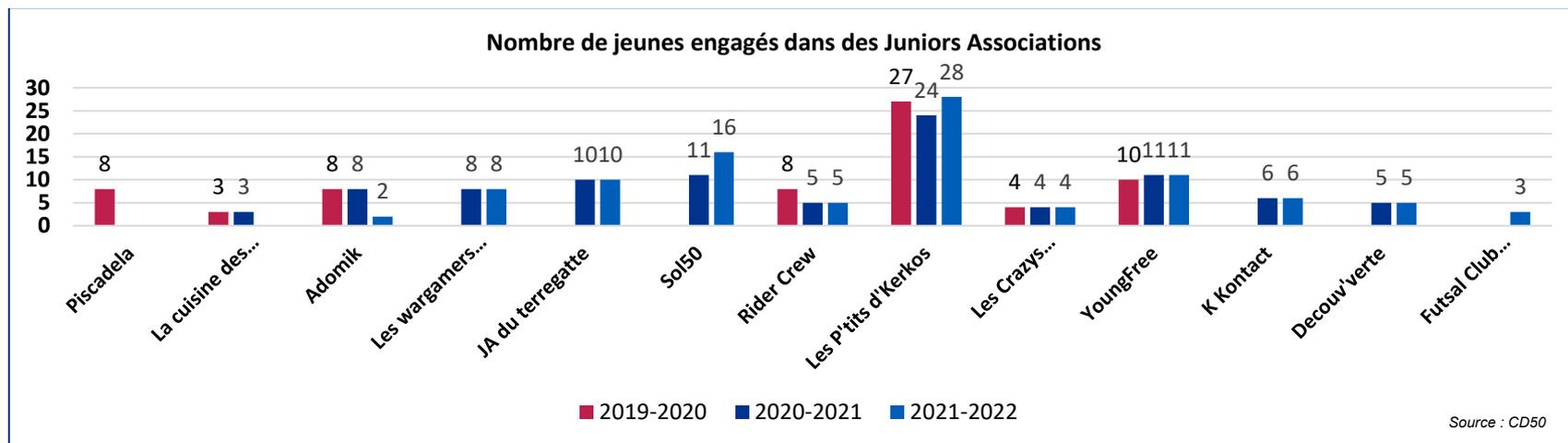
Une section correspond à un ensemble de 20 jeunes. (Source : Département)

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Les Juniors Associations

- La Junior Association (JA) est un dispositif créé en 1998 qui permet à tout groupe de jeunes de 11 à 18 ans souhaitant créer une ou plusieurs activités communes de se constituer en Junior Association –et de bénéficier de droits similaires à une association loi 1901- et de demander l'habilitation au Réseau National (RNJA). Ce dispositif permet de simplifier les démarches administratives de constitution d'association, de bénéficier d'une carte bancaire, etc. La ligue de l'Enseignement, qui appartient au Réseau National, est un Relais Départemental des JA de Normandie. A ce titre, elle encourage la mise en réseau des groupes de Jeunes de la Manche à travers l'organisation de manifestations, et a aussi un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des jeunes dans la conception et le pilotage de leurs projets.
- En 2021-2022, on recense **11 Juniors Associations**, comme l'année précédente (et contre 7 en 2019-2020). Le nombre total de jeunes engagés dans une Junior Association est donc mécaniquement en hausse, **passant de 68 jeunes en 2019-2020 à 95 en 2020-2021, puis 98 en 2021-2022**. Cette dynamique permet de retrouver un niveau proche des saisons avant la crise sanitaire de la COVID-19 (100 jeunes engagés en 2018-2019). Ces Juniors associations rassemblent 55 filles pour 43 garçons, une proportion similaire à celle observée les années précédentes. La majorité de ces Juniors Associations sont tournées vers l'animation de la vie locale (6 sur 11), mais également le sport, l'environnement, la culture.
- Une **rencontre départementale des Juniors Associations** a par ailleurs été organisée le 30 avril 2022.



Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Les mini-entreprises

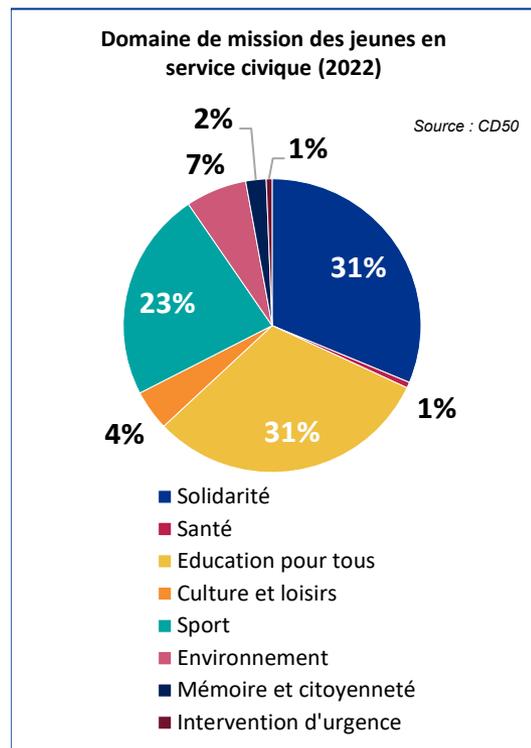
- L'association Entreprendre pour Apprendre (EPA) déploie des simulations de mini-entreprises sur le temps scolaire pour les élèves de 4ème et de 3ème. A partir d'une question posée par un partenaire, les jeunes tentent de développer un produit ou un service pour y répondre collectivement. Sur l'année scolaire 2022-2023, **17 mini-entreprises ont pu être mises en place**, un chiffre en progression par rapport à l'année 2020-2021 (12 mini-entreprises) et 2021-2022 (15). **313 collégiens** sont investis au sein de ces mini-entreprises, un chiffre en très nette augmentation par rapport à l'année précédente au cours de laquelle ils n'étaient qu'une centaine.

Coopératives Jeunesse de Services

- Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif qui accueillent des 16-18 ans pendant l'été, certains étant déscolarisés. Accompagnés de deux animateurs, les groupes de jeunes mettent en œuvre des services aux habitants afin de gagner un petit revenu pendant l'été (repassage, gardiennage, travaux d'entretien de peinture...) Les CJS existent au niveau national et sont pilotés dans la Manche par Crescendo et InterActions et en lien avec les partenaires du territoire à travers un système de parrainage et un comité local.
- En 2018 et en 2019, deux CJS étaient recensés sur le territoire : une à Cherbourg-en-Cotentin et une à Saint-Lô. Cependant, **les CJS ont dû être annulées en 2020 du fait de la crise sanitaire**. En 2021, seule la **CJS de Cherbourg-en-Cotentin a été relancée** et est constituée de 14 jeunes (11 filles et 3 garçons), et **aucune Coopérative Jeunesse de Services n'a été déployée en 2022**.

Services Civiques

- Créé en 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme. Il permet, sur une durée de 6 à 12 mois au sein d'une collectivité (en France ou à l'étranger), de s'impliquer sur un projet collectif au service de la population.
- En 2022, 316 **jeunes résidant dans la Manche étaient en service civique** contre 441 en 2021 et 448 en 2020, année qui marquait une forte hausse. Si ce chiffre est plutôt stable, il apparaît toutefois particulièrement difficile pour les structures de recruter des volontaires en 2022, dans la Manche comme au niveau national. De nombreuses missions n'ont ainsi pas été pourvues en 2022.
- La majorité des jeunes engagés sont des jeunes femmes (60). Ils s'engagent prioritairement sur des missions de solidarité (31% – en baisse par rapport aux 42% de 2021) et d'éducation (31%, en hausse par rapport aux 26% de 2021).

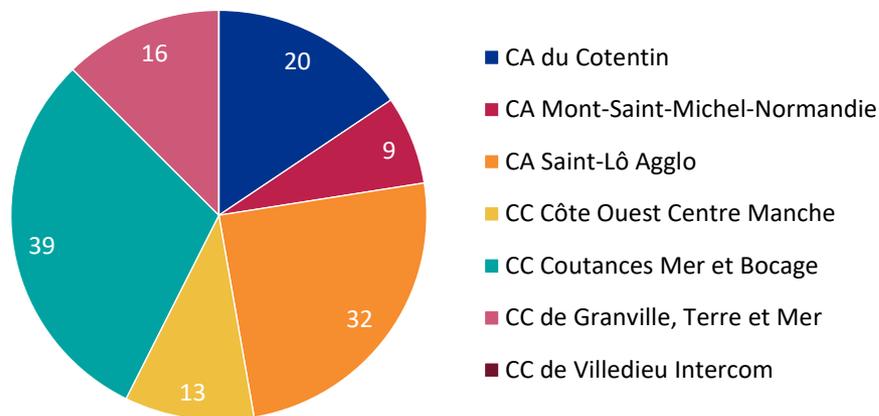


Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

IMPEC pro

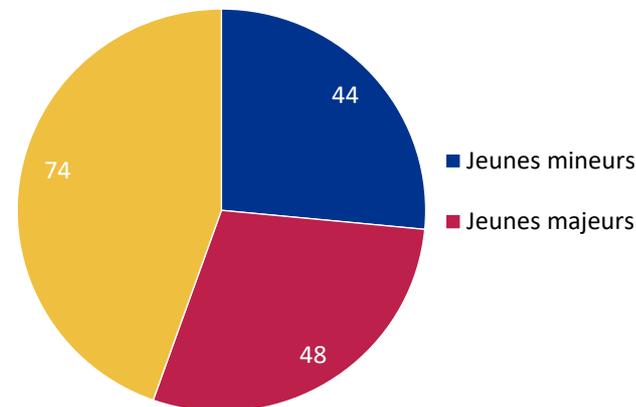
- La Ligue de l'enseignement ainsi que la Caf, la MSA, la DDCS et le Département ont pris l'initiative d'organiser un événement annuel de valorisation des dispositifs en faveur des jeunes. L'événement « **Initiative Motivation Participation Engagement Citoyenneté** » (**IMPEC**) s'adresse aux professionnels de la Jeunesse ainsi qu'aux élus, dans l'objectif de renforcer l'interconnaissance des acteurs entre eux, favoriser les synergies et identifier la plus-value de l'accompagnement des projets de jeunes.
- L'événement a rassemblé **166 participants en 2022** (contre 123 en 2021), majoritairement **professionnels** de structures socioculturelles en collectivités ou associations et des **élus** (74 au total entre professionnels et élus), mais également des **jeunes mineurs** (44) et des **jeunes majeurs** (48). Si les participants provenaient de l'ensemble des EPCI du territoire, à l'exception de la CC de la Baie du Cotentin et de la CC Villedieu Intercom, on peut tout de même noter une surreprésentation de la CA de Saint-Lô, avec 32 participants.
- Une vingtaine d'actions ou de projets ont été présentés, ainsi que 13 dispositifs existants dans le département et soutenant l'engagement des jeunes et la citoyenneté. **64% des participants ont indiqué être « très satisfaits »** et **23% « satisfaits »** de l'évènement.

Répartition des 166 participants selon leur territoire d'exercice



Source : Bilan IMPEC pro

Répartition des 166 participants par statut



Source : Bilan IMPEC pro

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Engagement des jeunes

Une montée en puissance du Service National Universel

- Elargi à l'ensemble du territoire national en 2020, le déploiement du Service National Universel a été perturbé par la crise sanitaire (seulement une quarantaine de jeunes volontaires ont pu réaliser en 2020 leur mission d'intérêt général, le séjour de cohésion ayant été annulé).
- En 2022, ce sont **280 jeunes qui ont été accueillis dans la Manche pour leur séjour de cohésion SNU** (contre 107 en 2021), au cours de 3 séjours.
- Par ailleurs, **164 jeunes manchois** sont allés dans un autre département pour réaliser leur séjour de cohésion (contre 64 en 2021).

Données clés

280

Jeunes accueillis dans la Manche pour leur séjour de cohésion

107 en 2021

164

Jeunes manchois ayant effectué un séjour de cohésion dans un autre département

64 en 2021

109

Jeunes manchois ayant effectué une mission d'intérêt général en 2022

Le Service National Universel (SNU)

Le Service National Universel s'adresse aux jeunes âgés entre 15 et 17 ans ; il remplacera au terme de son extension la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le SNU s'articule en trois étapes clés :

- **Un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense (activités collectives et bilans individuels sur les compétences en lecture / écriture et les compétences numériques) : ce séjour s'effectue dans un autre département que le département d'origine (à l'exception des jeunes ne pouvant pas se déplacer, pour des raisons liées à un handicap par exemple).
- **Une mission d'intérêt général** visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. 84 heures doivent être réalisées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année.
- De façon facultative, **un engagement volontaire** d'au moins trois mois visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

Engagement et pratiques de loisirs des jeunes

Emancipation de la Jeunesse

Manche Ambition Jeunes

- Lancé en 2020 malgré la crise sanitaire, le dispositif Manche Ambition Jeunes permet au Département de soutenir des projets participant à l'émancipation et l'épanouissement de la jeunesse.
- Si en 2020, 83 projets ont été instruits dans le cadre de Manche Ambition Jeunes, malgré les freins occasionnés par la crise sanitaire, **en 2022 ce sont 86 projets qui ont été déposés et 73 actions qui ont été soutenues.**
- **Le montant total des subventions versées s'élevait à 109 299 euros.**

Données clés

86

Projets reçus dans le cadre de Manche Ambition Jeunes en 2022

dont

86 en 2021

83 en 2020

73

Projets soutenus dans le cadre de Manche Ambition Jeunes en 2022

109 299€

De subventions versées dans le cadre du dispositif en 2022

Manche Ambition Jeunes

Le dispositif Manche Ambition Jeunes a été lancé en 2020 pour permettre au Département de **soutenir des projets et des actions concrètes participant à l'émancipation et à l'épanouissement de la jeunesse manchoise ayant entre 11 et 25 ans.**

Le dispositif Manche Ambition jeunes porte sur les trois thématiques suivantes :

- Entreprendre et travailler
- Usages numériques et éducation aux écrans
- Ouverture au monde et mobilité

Les projets peuvent être portés **soit par des associations de jeunesse soit par des collectivités locales.** Pour les établissements publics de coopération intercommunale, la sollicitation peut être faite en tant que comme porteur direct de projets, en tant que relai coordonnant les différents projets lorsque le territoire est engagé dans une démarche PESL (projet éducatif social local).

Les « Colos Apprenantes »

Un nouveau dispositif de renforcement des apprentissages et des activités de loisirs

- Le dispositif « **Colos Apprenantes** » a pour but de faciliter le départ en vacances des enfants âgés de 3 à 17 ans, prioritairement domiciliés en quartiers politiques de la ville, ou présentant certains critères de vulnérabilités (décrochage scolaire, situation socio-économique précaire, enfants en situation de handicap, etc.) en leur permettant de s'ouvrir le champ des possibles en renforçant leurs connaissances et compétences, tout en découvrant de nouveaux territoires et activités. Il s'agit donc de séjours d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) labélisés par l'IA-DASEN.
- Ce dispositif est né en 2020 du programme « Vacances apprenantes » lancé par le ministère de l'Education Nationale et a permis, entre 2020 et 2022, à 225 000 mineurs de bénéficier de ces colonies apprenantes, rendant satisfaction à plus de 95% des familles bénéficiaires.
- Dans la Manche en 2022, 132 colonies ont obtenu le label « colonies apprenantes » et 600 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif (parmi eux, 95, soit 15,8% sont issus des QPV.)



7 Les pratiques numériques des jeunes

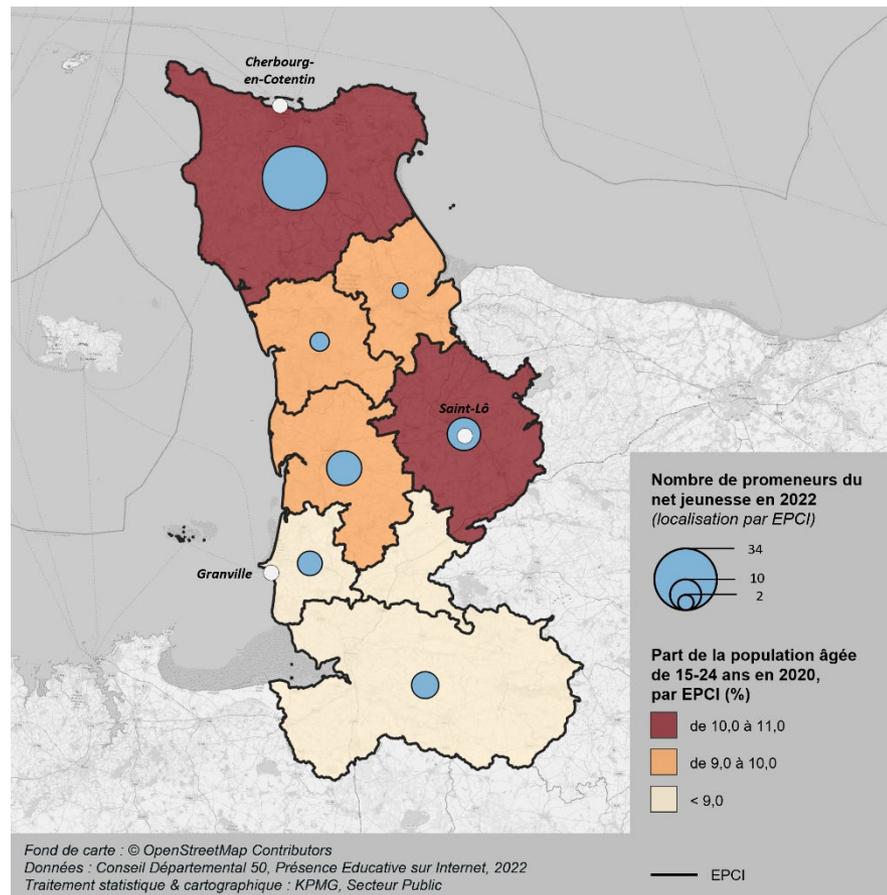


Les pratiques numériques des jeunes

Les Promeneurs du Net

Une répartition inégale des Promeneurs du Net

- Les Promeneurs du Net assurent une présence éducative sur Internet et fêtent en 2022 leurs 10 ans de déploiement. On dénombre 69 Promeneurs du Net (PdN) Jeunesse en 2022, soit une légère baisse par rapport à 2021 (81). **5 labellisations** de Promeneurs du Net Jeunesse sont par ailleurs en cours. Les Promeneurs du Net ont réalisé en 2022 l'équivalent de 15 000h de présence éducative sur internet.
- La répartition géographique des Promeneurs du Net apparaît inégale avec **49% des professionnels localisés sur** la CA du Cotentin (34 PdN jeunesse). On constate cependant que l'ensemble des EPCI compte a minima un Promeneur du Net, à l'exception de la CC de Villedieu intercom.



Les pratiques numériques des jeunes

Education aux Ecrans

Une sensibilisation aux écrans inégale en fonction des EPCI

Le dispositif Education aux Ecrans (EAE) permet de sensibiliser les jeunes scolarisés en seconde et en première aux enjeux d'internet.

Au total, **1 736 jeunes** ont pu bénéficier de ce dispositif en 2021-2022 (contre 2 355 en 2021-2022 et 2 196 en 2020-2021), très majoritairement des élèves de seconde (plus de 7 sur 10).

Education aux écrans

Le dispositif Education aux Ecrans (EAE) est initié par la Région Normandie en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Caen, les CEMÉA de Normandie et les CEMÉA nationaux. Depuis 2010, ce programme propose aux lycéens et apprentis bas-normands des ateliers de sensibilisation aux enjeux et problématiques d'internet : réseaux sociaux, tchat, gestion de son temps, identité numérique, droits et devoirs des internautes... Chaque année, un appel à candidature est envoyé aux lycées, centres d'apprentissages et MFR au cours du second trimestre de l'année civile, afin de permettre à chaque établissement de s'inscrire dans le dispositif.

Données clés

1 255

Elèves de seconde ayant participé à une action EAE en 2022-2023

1 935 en 2021-2022 2 196 en 2020-2021

53

Classes de seconde ayant participé à une action EAE en 2022-2023

77 en 2021-2022 79 en 2020-2021

481

Elèves de première ayant participé à une action EAE en 2022-2023

420 en 2021-2022 271 en 2020-2021

21

Classes de première ayant participé à une action EAE en 2022-2023

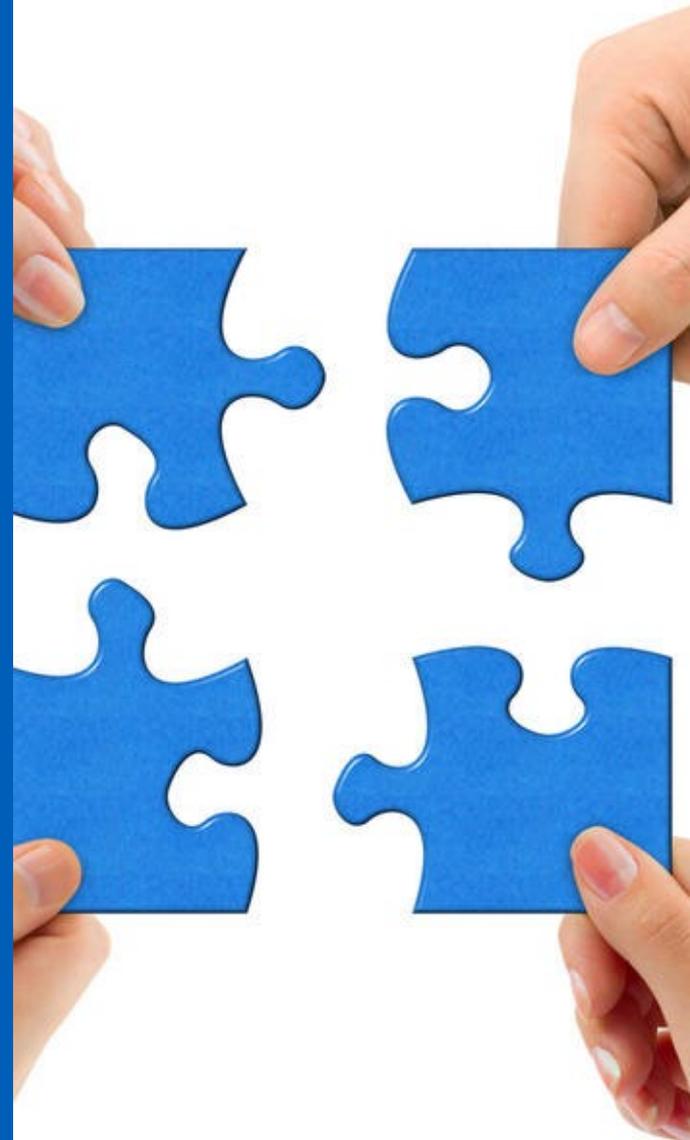
23 en 2021-2022 15 en 2020-2021

Source : CEMEA Normandie



Annexes

Capacités d'accueil
périscolaire et
extrascolaire



Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de moins de 6 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de moins de 6 ans par EPCI

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
CA du Cotentin	10,7	2,0	10,6	10,8	11,2	10,2
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	13,9	9,3	14,9	14,8	17,2	13,5
CA SAINT-LÔ Agglo	13,5	10,3	13,6	13,6	13,4	10,7
CC Cote Ouest Centre Manche	13,9	8,7	14,3	14,2	17,0	15,6
CC Coutances Mer et Bocage	13,9	6,0	12,9	13,3	15,6	11,2
CC de Granville, Terre et Mer	19,1	6,6	19,4	17,9	23,3	15,0
CC de la Baie du Cotentin	9,0	0,0	9,6	9,6	8,4	8,4
CC de Villedieu Intercom	12,5	0,0	12,5	12,5	12,5	11,7
Total général	12,7	5,5	12,9	12,9	14,0	11,5

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de moins de 6 ans

Capacité d'accueil déclarée pour 100 enfants de moins de 6 ans par Pôle de proximité

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
Pôle Coutances	12,7	7,6	10,9	9,8	11,9	0,0
Pôle d'Avranches	10,5	7,2	11,7	12,2	12,3	11,9
Pôle de Cerisy-la-Salle	12,0	8,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	9,7	0,0	9,3	9,7	10,4	9,7
Pôle de Douve et Divette	11,6	0,0	10,3	11,6	11,6	10,0
Pôle de Gavray	15,4	0,0	10,2	15,4	15,4	10,2
Pôle de Granville Terre et Mer	19,1	6,6	19,4	17,9	23,3	15,0
Pôle de la Baie du Cotentin	9,0	0,0	9,6	9,6	8,4	8,4
Pôle de la Cote des Isles	19,8	0,0	19,8	17,4	23,8	17,9
Pôle de La Hague	21,6	3,7	26,9	27,4	26,9	26,9
Pôle de La Haye du Puits	8,0	6,4	8,0	8,0	12,8	8,0
Pôle de la Region de Montebourg	6,9	0,0	6,9	6,9	6,9	0,0
Pôle de la Saire	7,8	0,0	7,8	7,8	7,8	7,8
Pôle de la Vallee de l'Ouve	10,9	0,0	10,9	10,9	14,6	10,9
Pôle de Montmartin-sur-mer	25,7	17,1	21,4	21,4	25,7	17,1
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	21,0	23,4	22,3	27,8	33,3	16,5
Pôle de Saint-James	92,9	71,3	94,0	94,0	92,4	74,2
Pôle de SAINT-LÔ	0,9	0,0	0,9	0,9	1,2	1,2
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	11,9	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6
Pôle de Seves et Taute	38,4	0,0	38,4	38,4	38,4	36,1
Pôle de Villedieu Intercom	14,1	11,4	12,9	13,8	15,1	14,0
Pôle des Pieux	9,5	2,0	8,5	8,3	10,1	10,1
Pôle du Canton de Lessay	6,7	0,0	6,7	6,7	7,3	6,7
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	23,0	13,8	21,8	19,9	13,8	13,8
Pôle du Cœur du Cotentin	5,9	1,5	7,3	5,7	7,8	6,8
Pôle du Mortain-Bocageais	8,0	0,0	8,0	8,0	8,0	8,0
Pôle du Val de Saire	30,5	16,9	31,3	27,1	34,7	27,1
Pôle du Val de See	16,0	13,4	16,0	16,0	18,7	16,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général	12,7	5,5	12,9	12,9	14,0	11,5

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de moins de 6 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de moins de 6 ans par EPCI

	Période								
	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi- Pause meridienne	Mercredi- Après-midi
CA du Cotentin	30,3	27,3	30,9	30,3	27,3	30,9	16,5	0,0	0,0
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	11,6	9,6	12,7	11,6	9,6	12,7	14,1	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	3,1	1,5	7,1	3,1	1,5	3,1	5,9	0,0	0,0
CC Cote Ouest Centre Manche	9,5	8,2	9,5	9,5	8,2	9,5	7,5	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	24,1	2,9	24,6	24,1	2,9	24,6	10,9	0,0	0,0
CC de Granville, Terre et Mer	56,1	51,9	56,1	56,1	51,9	56,1	40,2	0,0	0,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	16,5	0,0	16,5	16,5	0,0	16,5	11,0	0,0	0,0

	Période								
	Jeudi-Matin	Jeudi-Pause meridienne	Jeudi-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi- Pause meridienne	Vendredi- Après-midi	Samedi-Matin	Samedi- Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
CA du Cotentin	30,3	27,3	30,9	30,3	27,3	30,3	0,2	0,0	0,2
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	11,6	9,6	12,7	11,6	9,6	15,0	0,0	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	3,1	1,5	7,1	3,1	0,0	7,1	1,5	1,5	1,5
CC Cote Ouest Centre Manche	9,5	8,2	9,5	9,5	8,2	9,5	0,0	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	24,1	2,9	24,6	24,1	0,0	24,6	2,2	0,0	2,2
CC de Granville, Terre et Mer	56,1	51,9	56,1	56,1	51,9	53,9	0,0	0,0	0,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	16,5	0,0	16,5	16,5	0,0	16,5	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de moins de 6 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de moins de 6 ans par Pôle de proximité (1/2)

	Période								
	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi- Pause meridienne	Mercredi- Après-midi
Pôle Coutances	14,5	0,0	14,5	14,5	0,0	14,5	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	12,1	4,3	13,2	12,1	4,3	13,2	17,8	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	24,1	0,0	24,1	24,1	0,0	24,1	10,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	17,0	0,0	0,0
Pôle de Douve et Divette	6,5	1,6	6,5	6,5	1,6	6,5	13,2	0,0	0,0
Pôle de Gavray	17,9	0,0	17,9	17,9	0,0	17,9	15,4	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	34,2	31,6	34,2	34,2	31,6	34,2	24,5	0,0	0,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	24,3	0,0	24,3	24,3	0,0	24,3	14,9	0,0	0,0
Pôle de La Hague	50,9	62,3	50,9	50,9	62,3	50,9	42,6	0,0	0,0
Pôle de La Haye du Puits	17,7	0,0	17,7	17,7	0,0	17,7	12,8	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	7,4	13,4	7,4	7,4	13,4	7,4	18,5	0,0	0,0
Pôle de la Saire	11,7	0,0	11,7	11,7	0,0	11,7	11,7	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	36,4	0,0	36,4	36,4	0,0	36,4	17,1	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	24,1	5,2	0,0	24,1	5,2	3,8	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	3,1	1,5	7,1	3,1	1,5	3,1	5,9	0,0	0,0
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	11,0	0,0	13,8	11,0	0,0	13,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	5,6	0,0	5,6	5,6	0,0	5,6	19,2	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	16,5	0,0	16,5	16,5	0,0	16,5	11,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	24,9	0,0	24,9	24,9	0,0	24,9	22,5	0,0	0,0
Pôle du Canton de Lessay	22,3	29,6	22,3	22,3	29,6	22,3	10,6	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	23,7	0,0	23,7	23,7	0,0	23,7	7,7	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	11,7	17,1	15,4	11,7	17,1	15,4	8,4	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	14,3	0,0	14,3	14,3	0,0	14,3	9,6	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,7	0,0	0,0
Pôle du Val de See	32,1	41,8	32,1	32,1	41,8	32,1	32,8	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	32,6	18,6	32,6		18,6	32,6	25,6	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de moins de 6 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de moins de 6 ans par Pôle de proximité (2/2)

	Jeudi-Matin	Jeudi-Pause meridienne	Jeudi-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi- Pause meridienne	Vendredi- Après-midi	Samedi-Matin	Samedi- Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
Pôle Coutances	14,5	0,0	14,5	14,5	0,0	14,5	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	12,1	4,3	13,2	12,1	4,3	18,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	24,1	0,0	24,1	24,1	0,0	24,1	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	49,3	0,0	0,0	0,0
Pôle de Douve et Divette	6,5	1,6	6,5	6,5	1,6	6,5	0,0	0,0	0,0
Pôle de Gavray	17,9	0,0	17,9	17,9	0,0	17,9	0,0	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	34,2	31,6	34,2	34,2	31,6	32,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	24,3	0,0	24,3	24,3	0,0	24,3	5,0	0,0	5,0
Pôle de La Hague	50,9	62,3	50,9	50,9	62,3	50,9	0,0	0,0	0,0
Pôle de La Haye du Puits	17,7	0,0	17,7	17,7	0,0	17,7	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	7,4	13,4	7,4	7,4	13,4	7,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Saire	11,7	0,0	11,7	11,7	0,0	11,7	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	36,4	0,0	36,4	36,4	0,0	36,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	24,1	5,2	0,0	24,1	5,2	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	3,1	1,5	7,1	3,1	0,0	7,1	1,5	1,5	1,5
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	11,0	0,0	13,8	11,0	0,0	13,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	5,6	0,0	5,6	5,6	0,0	5,6	0,0	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	16,5	0,0	16,5	16,5	0,0	16,5	0,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	24,9	0,0	24,9	24,9	0,0	24,9	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Lessay	22,3	29,6	22,3	22,3	29,6	22,3	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	23,7	0,0	23,7	23,7	0,0	23,7	0,0	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	11,7	17,1	15,4	11,7	17,1	11,7	0,0	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	14,3	0,0	14,3	14,3	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de See	32,1	41,8	32,1	32,1	41,8	32,1	0,0	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	32,6	18,6	32,6	32,6	0,0	32,6	14,0	0,0	14,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de 6 à 13 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 6 à 13 ans par EPCI

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
CA du Cotentin	8,1	2,2	7,6	7,8	8,3	7,8
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	6,9	3,9	6,9	6,8	9,2	5,8
CA SAINT-LÔ Agglo	7,9	5,9	7,2	7,9	7,9	6,3
CC Cote Ouest Centre Manche	8,5	4,8	7,6	7,3	8,0	7,2
CC Coutances Mer et Bocage	7,4	2,6	6,5	7,1	8,4	6,5
CC de Granville, Terre et Mer	11,0	5,1	10,5	10,8	15,0	10,4
CC de la Baie du Cotentin	4,9	0,0	5,3	5,1	5,8	5,3
CC de Villedieu Intercom	6,4	0,0	7,2	7,6	8,0	8,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de 6 à 13 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 6 à 13 ans par Pôle de proximité

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
Pôle Coutances	9,9	4,1	8,2	8,5	8,9	9,2
Pôle d'Avranches	4,4	2,9	4,7	4,2	6,0	4,2
Pôle de Cerisy-la-Salle	6,0	4,0	6,0	5,0	6,6	6,6
Pôle de Cherbourg en Cotentin	9,3	2,0	8,1	8,6	9,3	9,3
Pôle de Douve et Divette	5,0	0,0	4,6	4,6	6,4	5,7
Pôle de Gavray	8,1	0,0	5,4	8,1	8,1	5,4
Pôle de Granville Terre et Mer	11,0	5,1	10,5	10,8	15,0	10,4
Pôle de la Baie du Cotentin	4,9	0,0	5,3	5,1	5,8	5,3
Pôle de la Cote des Isles	11,7	0,0	10,3	12,1	13,5	10,7
Pôle de La Hague	18,8	5,7	18,1	19,8	17,4	16,3
Pôle de La Haye du Puits	6,1	4,9	6,1	6,1	7,6	6,9
Pôle de la Region de Montebourg	2,7	0,0	2,7	2,7	3,0	0,0
Pôle de la Saire	7,5	0,0	7,5	7,5	7,5	7,5
Pôle de la Vallée de l'Ouve	7,1	0,0	6,3	6,9	9,4	5,3
Pôle de Montmartin-sur-mer	14,4	7,8	12,4	13,4	13,1	9,1
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	8,1	7,8	9,4	10,1	13,5	6,2
Pôle de Saint-James	51,6	38,4	46,6	51,6	51,7	40,9
Pôle de SAINT-LÔ	0,5	0,0	0,4	0,5	0,6	0,6
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	8,5	7,6	7,6	6,2	7,9	6,2
Pôle de Seves et Taute	18,6	0,0	20,8	21,9	23,1	23,1
Pôle de Villedieu Intercom	8,5	7,4	8,3	7,8	8,0	6,6
Pôle des Pieux	5,0	1,0	4,2	4,5	4,0	4,0
Pôle du Canton de Lessay	3,2	0,0	3,2	2,2	3,8	3,2
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	8,8	5,9	10,1	10,0	6,5	5,8
Pôle du Cœur du Cotentin	3,2	0,8	3,1	3,1	5,9	3,1
Pôle du Mortain-Bocageais	9,5	0,0	9,5	9,5	12,6	12,6
Pôle du Val de Saire	17,9	8,0	17,4	17,3	20,2	15,6
Pôle du Val de See	8,3	5,5	8,3	8,3	10,8	5,5
Pôle Saint-Malo de la Lande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale,
INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 6 à 13 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 6 à 13 ans par EPCI

	Période								
	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi-Pause meridienne	Mercredi- Apres-midi
CA du Cotentin	11,5	19,3	12,5	11,5	19,3	13,1	10,1	0,0	0,0
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	5,5	8,6	6,6	5,5	8,6	6,5	7,5	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	1,5	0,5	2,0	1,5	0,5	2,8	2,5	0,0	0,0
CC Cote Ouest Centre Manche	11,3	7,4	16,9	11,3	7,4	11,3	9,2	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	9,3	1,6	9,4	9,3	1,6	9,4	3,9	0,0	0,0
CC de Granville, Terre et Mer	19,9	18,2	20,3	19,9	18,2	20,3	13,1	0,0	0,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	9,3	0,0	9,3	9,3	0,0	9,3	6,0	0,0	0,0

	Jeudi-Matin	Jeudi-Pause meridienne	Jeudi-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi-Pause meridienne	Vendredi- Apres-midi	Samedi-Matin	Samedi-Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
CA du Cotentin	11,5	19,3	13,1	11,5	19,3	12,6	0,2	0,2	0,7
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	5,5	8,6	6,5	5,5	8,6	8,1	0,0	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	1,5	0,5	3,3	1,5	0,0	3,4	0,8	0,8	0,8
CC Cote Ouest Centre Manche	11,3	7,4	16,9	11,3	7,4	16,9	0,0	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	9,3	1,6	9,4	9,3	0,0	9,6	0,8	0,0	0,8
CC de Granville, Terre et Mer	19,9	18,2	20,3	19,9	18,2	20,0	0,0	0,0	0,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	9,3	0,0	9,3	9,3	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 6 à 13 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 6 à 13 ans par Pôle de Proximité (1/2)

	Période								
	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi-Pause meridienne	Mercredi- Après-midi
Pôle Coutances	4,7	0,0	4,7	4,7	0,0	4,7	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	5,0	11,4	5,7	5,0	11,4	5,7	9,4	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	12,6	0,0	12,6	12,6	0,0	12,6	6,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	15,9	38,9	16,4	15,9	38,9	17,0	13,5	0,0	0,0
Pôle de Douve et Divette	4,6	2,4	4,6	4,6	2,4	4,6	6,9	0,0	0,0
Pôle de Gavray	8,1	0,0	8,1	8,1	0,0	8,1	8,1	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	19,9	18,2	20,3	19,9	18,2	20,3	13,1	0,0	0,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	16,4	0,0	16,4	16,4	0,0	16,4	6,4	0,0	0,0
Pôle de La Hague	20,8	24,8	23,8	20,8	24,8	28,0	20,2	0,0	0,0
Pôle de La Haye du Puits	12,7	0,0	12,7	12,7	0,0	12,7	4,9	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	9,8	0,0	0,0
Pôle de la Saire	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	11,3	0,0	11,3	11,3	0,0	11,3	4,5	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	8,2	5,1	0,0	8,2	5,1	1,8	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	1,5	0,5	2,0	1,5	0,5	2,8	2,5	0,0	0,0
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	7,1	0,0	7,9	7,1	0,0	7,9	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	3,9	0,0	25,5	3,9	0,0	3,9	14,3	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	9,3	0,0	9,3	9,3	0,0	9,3	6,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	10,9	0,0	12,5	10,9	0,0	12,5	11,6	0,0	0,0
Pôle du Canton de Lessay	11,3	12,9	11,3	11,3	12,9	11,3	6,9	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	14,3	0,0	14,3	14,3	0,0	14,3	4,4	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	5,1	9,2	8,2	5,1	9,2	8,2	2,7	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	6,9	0,0	6,9	6,9	0,0	6,9	4,2	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	0,0	0,0
Pôle du Val de See	19,9	19,8	19,9	19,9	19,8	19,9	19,6	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	18,6	12,3	18,6	18,6	12,3	18,6	10,5	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 6 à 13 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 6 à 13 ans par Pôle de Proximité (2/2)

	Jeu-di-Matin	Jeu-di-Pause meridienne	Jeu-di-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi-Pause meridienne	Vendredi- Apres-midi	Samedi-Matin	Samedi-Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
Pôle Coutances	4,7	0,0	4,7	4,7	0,0	4,7	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	5,0	11,4	5,7	5,0	11,4	8,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	12,6	0,0	12,6	12,6	0,0	12,6	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	15,9	38,9	17,0	15,9	38,9	17,0	0,0	0,0	0,6
Pôle de Douve et Divette	4,6	2,4	4,6	4,6	2,4	4,6	0,0	0,0	0,0
Pôle de Gavray	8,1	0,0	8,1	8,1	0,0	9,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	19,9	18,2	20,3	19,9	18,2	20,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	16,4	0,0	16,4	16,4	0,0	18,1	2,5	0,0	2,5
Pôle de La Hague	20,8	24,8	28,0	20,8	24,8	26,7	1,6	1,6	3,6
Pôle de La Haye du Puits	12,7	0,0	12,7	12,7	0,0	12,7	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	6,2	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Saire	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0	5,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	11,3	0,0	11,3	11,3	0,0	11,3	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	8,2	5,1	0,0	8,2	5,1	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	1,5	0,5	3,3	1,5	0,0	3,4	0,8	0,8	0,8
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	7,1	0,0	7,9	7,1	0,0	7,9	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	3,9	0,0	25,5	3,9	0,0	25,5	0,0	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	9,3	0,0	9,3	9,3	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	10,9	0,0	12,5	10,9	0,0	12,5	0,0	0,8	0,8
Pôle du Canton de Lessay	11,3	12,9	11,3	11,3	12,9	11,3	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	14,3	0,0	14,3	14,3	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	5,1	9,2	8,2	5,1	9,2	5,1	0,0	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	6,9	0,0	6,9	6,9	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de See	19,9	19,8	19,9	19,9	19,8	19,9	0,0	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	18,6	12,3	18,6	18,6	0,0	18,6	6,3	0,0	6,3

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de 14 à 17 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 14 à 17 ans par EPCI

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
CA du Cotentin	2,9	2,4	3,1	3,0	3,7	3,4
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	1,0	0,4	1,4	1,2	2,1	0,6
CA SAINT-LÔ Agglo	1,2	1,1	1,3	1,1	2,2	1,7
CC Cote Ouest Centre Manche	2,3	1,2	2,3	2,3	2,3	2,3
CC Coutances Mer et Bocage	4,5	1,1	3,4	3,9	5,6	3,8
CC de Granville, Terre et Mer	2,2	2,0	3,7	4,3	4,0	2,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	1,8	1,4	1,8	1,8
CC de Villedieu Intercom	2,5	0,0	3,4	3,6	2,7	3,3

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil pendant les vacances des enfants de 14 à 17 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 14 à 17 ans par Pôle de proximité

	Période					
	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août
Pôle Coutances	5,0	2,5	5,0	6,6	6,6	5,0
Pôle d'Avranches	0,9	0,4	1,3	1,2	1,3	0,6
Pôle de Cerisy-la-Salle	4,6	0,0	4,6	2,3	7,7	7,7
Pôle de Cherbourg en Cotentin	3,9	3,8	4,2	3,8	4,9	4,9
Pôle de Douve et Divette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Gavray	9,7	0,0	4,8	9,7	9,7	4,8
Pôle de Granville Terre et Mer	2,2	2,0	3,7	4,3	4,0	2,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	1,8	1,4	1,8	1,8
Pôle de la Cote des Isles	3,4	0,0	1,9	2,2	4,0	2,8
Pôle de La Hague	10,5	4,9	11,4	10,9	11,7	9,9
Pôle de La Haye du Puits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	1,1	0,0	2,8	1,4	4,2	0,7
Pôle de Montmartin-sur-mer	1,4	2,3	5,1	3,3	3,7	2,8
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	1,8	0,0	0,0	1,1	1,9	0,0
Pôle de Saint-James	8,0	7,7	8,7	7,5	14,6	11,2
Pôle de SAINT-LÔ	0,6	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	6,9	3,5	6,9	6,9	6,9	6,9
Pôle de Seves et Taute	6,4	0,0	8,7	9,1	6,8	8,3
Pôle de Villedieu Intercom	1,8	1,8	1,8	3,6	3,6	3,6
Pôle des Pieux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Lessay	1,9	0,0	1,9	1,9	1,9	1,9
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	0,0	5,2	2,0	2,0	3,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	2,2	0,0	2,8	1,7	2,2	0,6
Pôle du Val de See	2,7	2,7	2,7	2,7	5,4	2,7
Pôle Saint-Malo de la Lande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale,
INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 14 à 17 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 14 à 17 ans par EPCI

	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi- Pause meridienne	Mercredi- Apres-midi
CA du Cotentin	0,1	0,2	1,2	0,1	0,2	1,8	0,1	0,0	0,0
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
CC Cote Ouest Centre Manche	0,0	2,3	0,0	0,0	2,3	0,0	1,2	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC de Granville, Terre et Mer	0,0	0,6	0,5	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	Jeudi-Matin	Jeudi-Pause meridienne	Jeudi-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi- Pause meridienne	Vendredi- Apres-midi	Samedi-Matin	Samedi-Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
CA du Cotentin	0,1	0,2	1,8	0,1	0,2	2,2	0,2	0,3	0,9
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
CA SAINT-LÔ Agglo	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0	0,8	0,1	0,1	0,1
CC Cote Ouest Centre Manche	0,0	2,3	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
CC Coutances Mer et Bocage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
CC de Granville, Terre et Mer	0,0	0,6	0,5	0,0	0,6	1,1	0,6	0,6	0,6
CC de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0
CC de Villedieu Intercom	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 14 à 17 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 14 à 17 ans par Pôle de proximité (1/2)

	Lundi-Matin	Lundi-Pause meridienne	Lundi-Apres- midi	Mardi-Matin	Mardi-Pause meridienne	Mardi-Apres- midi	Mercredi- Matin	Mercredi- Pause meridienne	Mercredi- Après-midi
Pôle Coutances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	0,0	0,4	1,3	0,0	0,4	2,1	0,0	0,0	0,0
Pôle de Douve et Divette	2,8	0,0	2,8	2,8	0,0	2,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de Gavray	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	0,0	0,6	0,5	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de La Hague	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	7,2	1,2	0,0	0,0
Pôle de La Haye du Puits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Vallée de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Lessay	0,0	3,8	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de See	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020

Annexes

Accueil en période scolaire des enfants de 14 à 17 ans

Capacité d'accueil déclaré pour 100 enfants de 14 à 17 ans par Pôle de proximité (2/2)

	Jeudi-Matin	Jeudi-Pause meridienne	Jeudi-Apres- midi	Vendredi- Matin	Vendredi- Pause meridienne	Vendredi- Après-midi	Samedi-Matin	Samedi-Pause meridienne	Samedi-Apres- midi
Pôle Coutances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle d'Avranches	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cerisy-la-Salle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	0,0	0,4	2,1	0,0	0,4	2,1	0,0	0,0	0,8
Pôle de Douve et Divette	2,8	0,0	2,8	2,8	0,0	2,8	0,0	0,0	0,0
Pôle de Gavray	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de Granville Terre et Mer	0,0	0,6	0,5	0,0	0,6	1,1	0,6	0,6	0,6
Pôle de la Baie du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Cote des Isles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0
Pôle de La Hague	0,0	0,0	7,2	0,0	0,0	8,8	2,3	2,3	6,0
Pôle de La Haye du Puits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Region de Montebourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de la Vallee de l'Ouve	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Montmartin-sur-mer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Saint-James	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de SAINT-LÔ	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0	0,8	0,1	0,1	0,1
Pôle de Saint-Sauveur-Villages	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Seves et Taute	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle de Villedieu Intercom	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle des Pieux	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5	0,0	1,7	1,7
Pôle du Canton de Lessay	0,0	3,8	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Cœur du Cotentin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Mortain-Bocageais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de Saire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle du Val de See	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pôle Saint-Malo de la Lande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Education Nationale, INSEE RGP 2020



ENEIS

by **KPMG**

VOS CONTACTS

Thomas BOYER

Manager

thomasboyer@kpmg.fr

06 18 95 70 98

Anicia BOUHADOUF

Cheffe de projet

abouhadouf@kpmg.fr

06 12 25 33 25

Lorraine SION

Consultante

lsion@kpmg.fr

07 50 10 59 87